RÉSEAU FRANCOPHONE DES ANIMATEURS TERRITORIAUX « EAUX PLUVIALES »

Bilan de la 2ème rencontre - Le 17 novembre 2021

Rencontre organisée par l'ADOPTA et le GRAIE en partenariat avec les 6 Agences de l'eau, en amont du Forum National de la gestion durable des eaux pluviales.

Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition Ecologique, chargée de la biodiversité, a présenté le mardi 16 novembre 2021, à Lille, le premier **Plan d'actions national 2022-2024** pour une gestion durable des eaux pluviales. Cette annonce a été faite à l'occasion de la concertation relative au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Artois Picardie de 2022-2027.

L'axe 2 du plan national d'actions du ministère, intitulé « Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent », présente l'action 9 : *mettre en place un réseau national d'animateurs « eaux pluviales » et un centre de ressource sur la gestion intégrée des eaux pluviales*. **Le réseau national existe, il se doit maintenant d'être vivant !**

Ce réseau francophone, qui compte à ce jour 146 animateurs territoriaux « eaux pluviales », a été créé en 2019 et s'est développé depuis, via une liste de diffusion où retours d'expériences, références et évènements sont partagés au quotidien par ses membres, qu'ils travaillent en collectivités, établissements publics ou associations.

Il s'est réuni pour la première fois le 1er juillet 2019 à Lyon (69) dans le cadre du Congrès NOVATECH dans le but de faciliter la prise de contact entre les membres et d'échanger sur les attentes et besoins de chacun.

En 2021, l'ADOPTA et le GRAIE ont proposé, le 17 novembre 2021, une 2ème rencontre des animateurs territoriaux « eaux pluviales » en appui au Forum National de la gestion durable des eaux pluviales, organisé par Idéal'CO.





Cette rencontre a rassemblé 56 personnes dont **9** représentants des établissements publics (Etat, Agences de l'eau, Office National de la Biodiversité), **21** représentants Méta-réseaux (incluant les structures associatives, les agences régionales, les départements…), et **26** agents chargés de l'animation eaux pluviales au sein de collectivités locales.



Cette 2ème rencontre a permis aux participants de :

I] - visiter le nouveau showroom de l'ADOPTA et la Cité Bruno à Dourges (62) gérant les eaux pluviales à la parcelle,

II] - partager des informations et actualités sur l'évolution de la gestion intégrée des eaux pluviales,

III] - travailler collectivement sur :

- le métier de l'animateur et les interactions entre les acteurs,
- les messages prioritaires à porter et adaptés aux interlocuteurs et actions du réseau (animateurs / têtes de réseau).

1ère partie : Visite du showroom de l'ADOPTA puis de la Cité Bruno à Dourges gérant les eaux pluviales à la parcelle

Le nouveau showroom de l'ADOPTA a été présenté à l'ensemble des participants. 3 groupes ont été constitués afin que chacun puisse découvrir les différentes techniques de gestion intégrée des eaux pluviales et poser des questions. Le showroom met en exergue les 3 catégories d'ouvrages de gestion durable et intégrée des eaux pluviales : **les solutions fondées sur la nature** (jardins de pluie, noues, toitures végétalisées, échelles d'eau…), **les revêtements de sol perméables** (enrobés poreux, pavés poreux, bétons drainants, dalles gazon…) et **les ouvrages enterrés** (chaussées à structure réservoir, tranchées d'infiltration, puits d'infiltration, bassins enterrés…).

La deuxième partie de la visite s'est déroulée à Dourges (62) où les participants ont pu découvrir la Cité Bruno, cité minière classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO qui a fait l'objet d'un important programme de réhabilitation. La voirie a été entièrement réaménagée en tenant compte de la gestion des eaux pluviales et des contraintes urbaines comme, par exemple, les besoins en stationnement.

Cette modification de conception a permis une réduction de la surface imperméable, une utilisation de la voirie à sens unique, la création d'espaces verts mais aussi de stationnements et des entrées (allées) d'habitations perméables. Cette multifonctionnalité améliore considérablement le cadre de vie des habitants, apporte de la biodiversité en ville et permet de lutter contre les ilots de chaleur urbains.

La chaussée pentée unilatéralement permet aux eaux de pluie de se diriger et d'alimenter, de façon diffuse, les noues, qui elles-mêmes disposent d'un système de surverse en cas de précipitations intenses.



2ème partie : Partager les informations et actualités sur l'évolution de la gestion intégrée des eaux pluviales – séminaire d'échanges

Après les visites matinales, la journée s'est poursuivie à la Maison des Projets de Lens (62), où se sont déroulés le déjeuner et le séminaire d'échanges de l'après-midi. Cet événement, organisé en présentiel et en visioconférence, a permis de relater les évolutions de la stratégie de gestion des eaux pluviales depuis la dernière rencontre du réseau en 2019. Se sont succédées 4 interventions majeures portées par les partenaires et administrateurs, à savoir respectivement les 6 Agences de l'eau, le GRAIE et l'ADOPTA, le Cerema puis Amorce.

1) Intervention des Agences de l'eau pour la stratégie de gestion des eaux pluviales

Les 6 agences de l'eau (Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne, Artois-Picardie, Adour Garonne, Seine-Normandie et Rhin-Meuse) étaient présentes lors de cette rencontre et sont intervenues lors du séminaire d'échanges dans le cadre de leurs programmes respectifs. Cette présence confirme l'importance du réseau des animateurs qui est un atout clé du développement de la gestion des eaux pluviales à travers le territoire national.

Chaque agence a présenté ses partenariats, ses travaux réalisés pour favoriser le recours à une gestion durable et intégrée des eaux pluviales, ainsi qu'un bilan des subventions accordées entre 2019 et 2021 *(cf. Présentations Séminaire Agence LIEN WEB).*
Voici quelques éléments spécifiques à chaque agence :

Un observatoire cartographique des opérations de gestion à la source des eaux pluviales a été réalisé avec l'ADOPTA à l'échelle du territoire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour recenser les retours d'expériences exemplaires. (*Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource)*

En 2020, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a publié sa doctrine pluviale régionale et, en mars 2021 avec l'ADOPTA, une foire aux questions intitulée "Gestion à la source des eaux pluviales & contribution à la lutte contre le changement climatique". (*Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource)*

Une étude comportementale a été réalisée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse avec une agence de conseils en sciences comportementales appliquées. Les aides financières seront adaptées en conséquence pour encourager et induire de nouvelles actions. L'objectif est de déconnecter les eaux de pluie des systèmes d'assainissement de 400ha sur le territoire. Un appel à projet "Un coin de verdure pour la pluie" a également été lancé en 2019 et prolongé via le second appel "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021" pour désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles. (*Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource)*

En octobre 2020 l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le PERIFEM (représentant les enseignes de grande distribution, du commerce spécialisé et des centres commerciaux) ont publié un guide "Eaux et biodiversité dans les espaces commerciaux" pour accompagner les adhérents du PERIFEM dans leurs projets d'extension, de rénovation voire de construction neuve en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Un autre guide, co-financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie, a été publié par l'OPUR en 2020. Il s'intitule "Infiltrer les eaux pluviales, c'est aussi maîtriser les flux polluants" et apporte des recommandations pour une meilleure gestion des eaux pluviales via l'infiltration. (*Cliquer sur les logos pour accéder aux ressources)*

Un guide “eau et urbanisme” a été publié en 2019 par l’Agence de l’Eau Adour-Garonne pour présenter, en prenant appui sur une vingtaine de retours d’expériences, comment la gestion de l’eau peut s'intégrer dans les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d’Urbanisme avec un chapitre dédié aux eaux pluviales.
Un appel à projet “Désimperméabilisons les sols urbains” doit également être lancé début 2022 en partenariat avec l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Occitanie. (*Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource)*

Plusieurs études du potentiel de déconnexion des eaux pluviales à l’échelle parcellaire sont en cours. Des animations pour encourager les particuliers à se déconnecter sont envisagés. L’agence de l’eau peut aider les particuliers et l’animation de ces actions sur les secteurs unitaires. Le nouveau SDAGE LB (mars 2022) devrait encourager de telles actions. (*Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource)*

Plusieurs points ressortent de ces interventions :

- La nécessité de faire connaitre les techniques de gestion durable et intégrée des eaux pluviales au-delà des spécialistes de l’assainissement, en allant vers les services espaces verts, voirie, urbanisme… Mais également les entreprises de la construction, les assistances à maîtrise d’ouvrage et les bureaux d’études. Tout cela sera à amplifier dans le cadre du plan d’action national eaux pluviales publié récemment.

- Malgré les incitations et les encouragements des représentants des agences de l’eau à engager des travaux et études en intégrant la gestion des eaux pluviales dès l’amont des projets, la consommation des budgets prévisionnels alloués à cet effet reste incomplète.

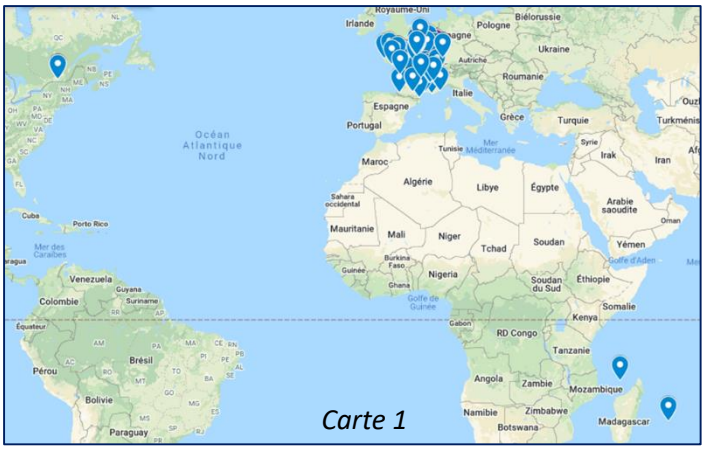
- Aujourd’hui, la majorité des aides des agences de l’eau s’orientent vers une gestion des eaux pluviales à travers les SFN (Solutions Fondées sur la Nature) dans une vision de ville durable, pour permettre ainsi de s'adapter au changement climatique et de lutter contre les ilots de chaleur urbains.

2) Présentation du réseau francophone des animateurs

Après avoir laissé la parole aux 6 agences de l’eau, Elodie BRELOT (Directrice du GRAIE) et Jean-Jacques HERIN (Président de l’ADOPTA) ont présenté l’évolution du réseau des animateurs.

Pour rappel, le réseau francophone des animateurs “eaux pluviales” a été créé en 2019 et consolidé suite à la première rencontre des membres durant Novatech, en juin 2019. Une liste de diffusion a été créé, aujourd'hui gérée par le GRAIE afin de pouvoir échanger à tout moment.

Le réseau francophone des animateurs territoriaux se compose de personnes résidentes en France métropolitaine mais également dans les DOM-TOM (La Réunion, Mayotte) et au Canada. Lors de la 2ème rencontre des animateurs “eaux pluviales”, le réseau comptait **146 membres** inscrits à cette liste de diffusion représentant **101 organismes** (Carte 1).





Les participants à la 2ème rencontre du réseau francophone des animateurs “eaux pluviales” sont représentés sur la Carte n°2.

Depuis cet été, une augmentation de plus de 20% a été constatée. Suite à cette seconde rencontre, de nouveaux membres se sont inscrits et le réseau compte à ce jour **152 membres.**

Le réseau évolue et grandit mais, en 2019, un réel besoin de plateforme collaborative avait émergé, de la part des animateurs, afin d’articuler les multiples réseaux, de rassembler les diverses et nombreuses ressources sur la thématique de la gestion des eaux pluviales via un seul et même outil. Qu’en est-il aujourd’hui ?

3) Projet du centre de ressources

Ce projet est aujourd’hui porté par le Cerema avec pour ambition de créer un centre de ressources “Eau et Ville” comme l‘a expliqué Christine FERAY cheffe de groupe et référente par intérim du secteur d’activité Eau et gestion des milieux aquatiques, au Cerema.

“Le projet de centre de ressources « Eau et Ville », piloté par le Cerema, bénéficie d’une impulsion nationale à plusieurs titres (Assises de l’Eau, Rapport CGEDD « Gestion des eaux pluviales : dix ans pour relever le défi » publié en Avril 2017). Il s’inscrit notamment dans le plan d’actions national pour une gestion intégrée des eaux pluviales, qui fait de la création du centre de ressources « Eau et Ville » l’une de ses actions phares, aux côtés d’autres actions axées sur le partage d’expériences et la mise en réseau des acteurs.

La définition du projet se nourrit et s’enrichit de l’écoute des acteurs majeurs, dont notamment le réseau des animateurs territoriaux « eaux pluviales », et des besoins exprimés.

Fort de ces éléments fondateurs, le projet se construit autour de 3 axes de travail :

- *Structurer et animer les réseaux d’acteurs,*
- *Mettre à disposition de tous des ressources documentaires, méthodologiques, des capitalisations d’expériences,*

- *Être en capacité de mobiliser des expertises pour former et/ou accompagner les acteurs dans leurs réflexions et leurs projets."*

Ces 3 axes seront valables pour l'ensemble des volets présentés dans le centre de ressources, dont celui sur la gestion intégrée des eaux pluviales.

"Le projet est conduit en considérant avec la plus grande attention les ressources et initiatives existantes, les réalisations et les projets en cours aux niveaux national et régional afin de trouver les meilleures synergies possibles.

La première brique du centre de ressources est en construction autour de l'axe « animation de réseaux d'acteurs ». L'objectif est notamment de répondre aux besoins de partage d'expériences, de solutions, de messages communs, et de structuration des échanges au sein du réseau des animateurs « eaux pluviales », et au besoin, de disposer d'une plateforme structurée permettant une animation et une capitalisation plus robustes, ainsi qu'une utilisation aisée.



En collaboration avec le GRAIE et l'ADOPTA, qui œuvrent déjà avec dynamisme à l'animation du réseau, et en associant d'autres acteurs institutionnels et associatifs, la construction d'une première version de l'outil est en cours, pour une mise à disposition d'ici l'été 2022"



4) Expérimentation eaux pluviales & urbanisme

L'association AMORCE, représentée par Muriel FLORIAT (Responsable Eau), a lancé une expertise "eaux pluviales et urbanisme" dans le but d'identifier et de constater les besoins pour une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. Amorce avait déposé un amendement tendant à permettre l'expérimentation par quelques territoires d'une modification du Code de l'Urbanisme de sorte à pouvoir exiger lors du dépôt de demande des pièces justifiant de la bonne prise en compte des dispositions réglementaires locales en termes de gestion à la source des eaux pluviales. Cet amendement n'a pas été retenu, et la question se pose, à ce jour, de savoir si cette démarche est à réitérer car intéressante pour les territoires.

Les animateurs "eaux pluviales" ont tous affirmé :

"*Ne pas disposer de tous les outils nécessaires pour s'assurer que toutes les demandes d'urbanisme respectent ce qui a été défini dans leurs stratégies pluviales territoriales*".

Il y a un réel besoin d'échanges, de travail d'équipe entre les animateurs de gestion des eaux pluviales et le service urbanisme, notamment lors de l'instruction des demandes de permis de construire.

Faut-il modifier les documents d'urbanisme pour une meilleure gestion des eaux pluviales ?

Jean-Jacques HERIN a envoyé une lettre en ce sens au Ministère de la Transition Ecologique, faisant le parallèle avec l'assainissement non collectif, dont les dispositions constructives sont devenues une pièce obligatoire constitutive du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme : la bonne gestion des eaux pluviales nécessite une intégration dans le projet, dans son plan masse, et donc doit être démontré lors du dépôt de demande

d'autorisation. A contrario des eaux usées, lors de la demande de raccordement au réseau public, la collectivité n'a plus de marge de manœuvre pour exiger le respect de sa politique.

Mais, quelle est la principale question aujourd'hui ?

Les animateurs "eaux pluviales" s'interrogent sur la question du contrôle : "Pourquoi lors d'une demande de permis de construire, la conformité en assainissement doit être remplie, à l'inverse de celle des eaux pluviales ?"

✓ Pour l'assainissement, un service spécifique a été mis en place pour contrôler la conformité lors d'une demande de permis de construire. C'est le service SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Pour la gestion des eaux pluviales, il n'y a pas de service spécifique. C'est la collectivité ayant la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) qui doit effectuer les contrôles. Cependant, elles n'ont souvent que peu de moyens pour exercer ce contrôle, et rien n'est inscrit dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) pour les exiger.
De nombreuses collectivités, ayant la compétence GEPU, mettent alors en place des documents de type "fiche de renseignements", "notice pluviale", « règlement d'assainissement pluvial » afin d'intervenir au moment de la demande de permis de construire.

3ème partie : Travailler collectivement sur 2 Ateliers

Atelier n°1 : Quels sont les rôles et les missions d'un animateur « eaux pluviales » et en quoi gérer les eaux pluviales est-il un métier qui se doit transversal ?

L'objectif de cet atelier était de mettre en évidence tous les éléments nécessaires pour **créer une fiche de poste d'animateur « eaux pluviales »** :

- **Les principales missions**
- **Les qualités requises**
- **Les interactions entre les acteurs du territoire**

Les participants étaient libres dans la réflexion et construction de la fiche métier d'un animateur « eaux pluviales ». Ils ont été guidés par les 2 premiers éléments qui composent une fiche de poste et par le 3ème élément pour ce qui concerne la transversalité du poste.

- **Les missions principales d'un animateur « eaux pluviales » :**

Les participants ont insisté sur des **« verbes »** qui leurs semblaient évidents, importants tels que **: communiquer / coordonner / gérer - piloter / animer / impulser / accompagner - porter / veiller –suivre**, pour répondre aux missions d'un animateur « eaux pluviales ».

La **présence ou non d'une stratégie de gestion des eaux pluviales** dans les collectivités conditionne aussi la fiche de poste et surtout les missions de l'animateur. En fonction de la politique mise en œuvre sur le territoire concernant la gestion des eaux pluviales, les animateurs n'auront pas les mêmes priorités dans leurs missions. Là où aucune stratégie n'est mise en œuvre, les participants insistent sur le fait que l'animateur devra identifier / observer les enjeux sur le territoire, enquêter et proposer, impulser une stratégie. Tandis que les territoires où une stratégie de gestion des eaux pluviales existe, les participants insistent sur le fait que l'animateur devra guider, coordonner, évaluer pour assurer et améliorer cette gestion.

- **Les qualités requises pour être un bon animateur « eaux pluviales » (compétences, savoir-être, connaissances…) :**

Finalement, **le savoir-être** semble plus important que les compétences lors du recrutement d'un animateur « eaux pluviales ». Les qualités principales et prioritaires pour être un bon animateur seraient : l**es qualités relationnelles, la curiosité, la capacité d'animation, la polyvalence**.

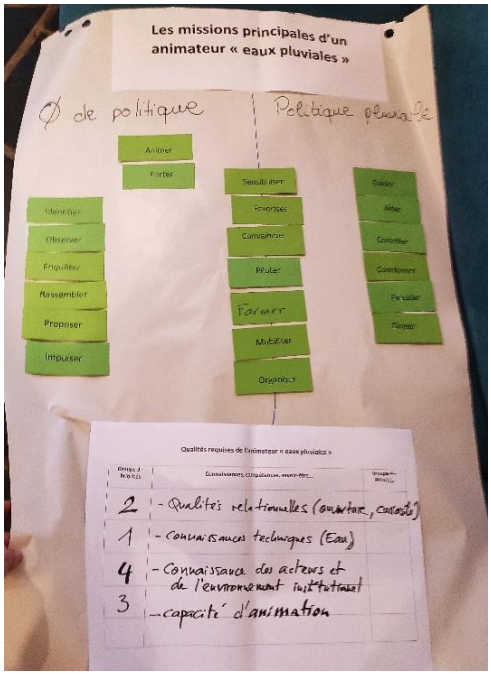
Ce métier demande en premier lieu, d'être ouvert d'esprit, à l'écoute des interlocuteurs et dans un second temps des compétences multidisciplinaires en termes d'aménagement du territoire, de l'eau, des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales etc…

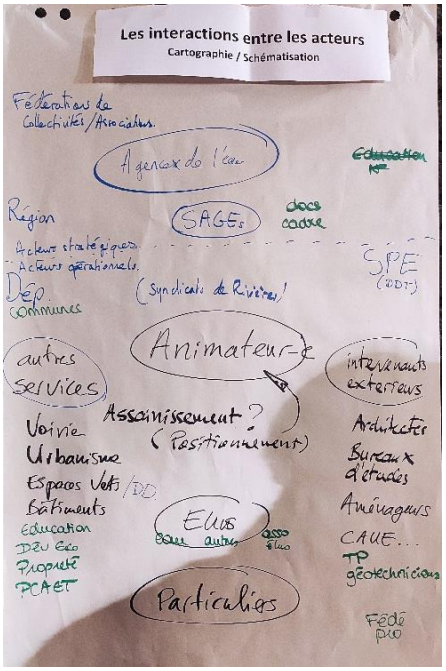
→ Le **savoir-être** est un point clé de la fiche de poste d'animateur « eaux pluviales ».

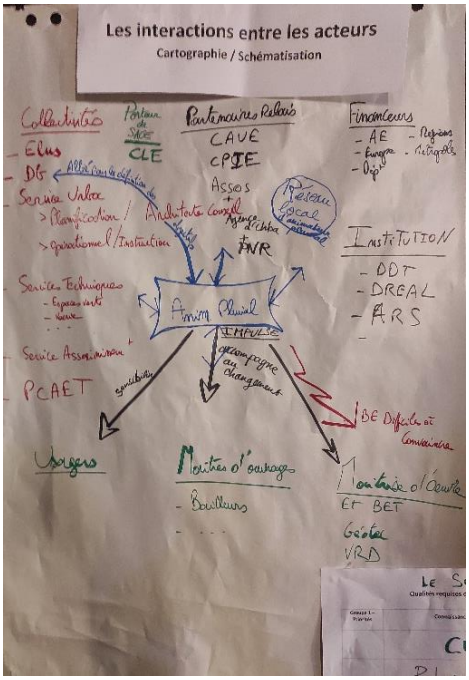


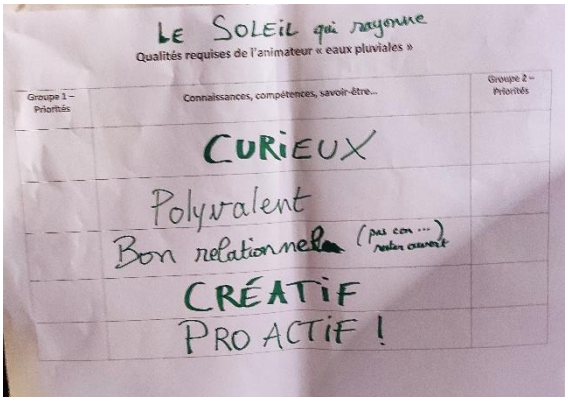
- **Les interactions entre les acteurs :**

L'objectif était avant tout d'identifier les acteurs avec lesquels l'animateur travaille. **La transversalité** dans le métier d'animateur « eaux pluviales » est omniprésente de par les multiples interactions entre les acteurs du territoire. Les participants ont fait le choix de **hiérarchiser les acteurs à échelles différentes** et de **regrouper certains acteurs en fonction de la relation plus ou moins étroites avec l'animateur**. Par exemple, les intervenants extérieurs sont regroupés ensemble tandis que tous les autres acteurs en constante relation avec l'animateur « eaux pluviales » sont positionnés autour de l'animateur à échelles différentes : Etatique, régionale, départementale, territoriale, locale…







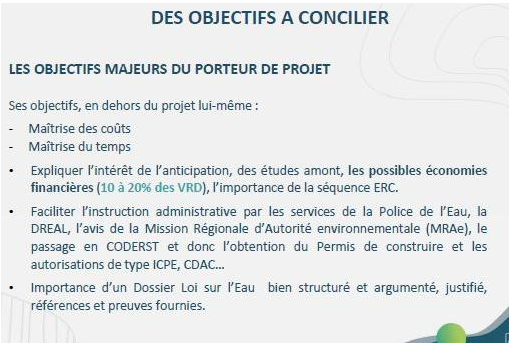






Atelier n°2 : Les messages communs à porter et les actions prioritaires à développer en appui sur le réseau national

L'objectif de cet atelier était, dans un premier temps, de formuler des messages à faire passer auprès des différents acteurs de la gestion des eaux pluviales. Pour cela, il a été proposé aux animateurs de se mettre dans la peau de leurs différents interlocuteurs lors de projets d'aménagement ou de réhabilitation, et de réfléchir au meilleur moyen de les convaincre d'aller vers une gestion durable et intégrée des eaux pluviales.



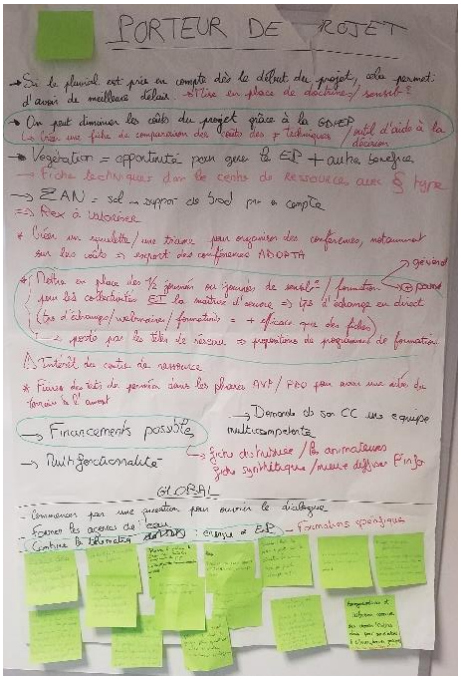


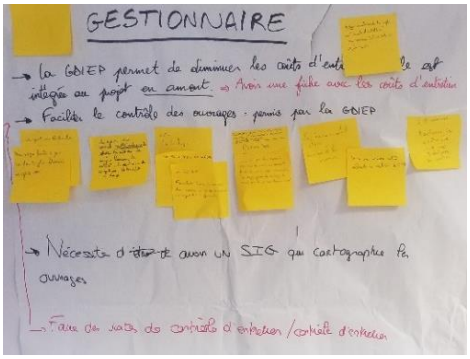
3 acteurs ont été identifiés :

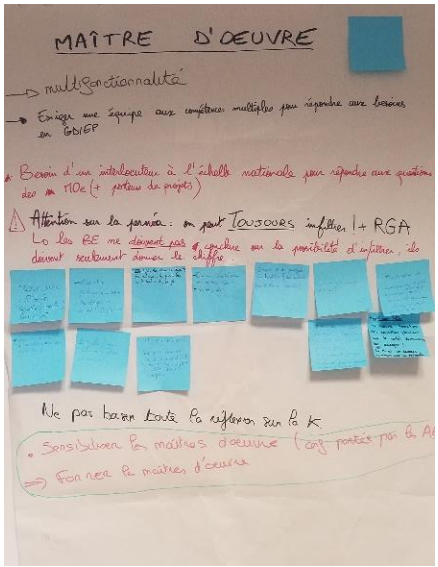
- Le Porteur de projet
- Le Concepteur / Maitrise d'œuvre
- La Collectivité / Gestionnaire

Une fois les messages trouvés, les animateurs ont réfléchi, dans un second temps, aux actions à développer pour leur permettre de transmettre ces messages. Ces actions doivent inclure les acteurs identifiés tout en s'appuyant sur des partenaires locaux, régionaux et nationaux (dont le réseau national).

Après 1h30 de débats, via 2 sous-groupes de 20 personnes, les résultats ont été reportés sur des posters attitrés par acteurs, en hiérarchisant les messages à porter et les actions à développer grâce à leur degré de faisabilité, l'importance de les faire émerger mais aussi parfois l'urgence ressentie sur le terrain.









Après dépouillement, analyse du brainstorming et retranscription des choix hiérarchisés, il en ressort :

- 3 **Messages prioritaires**, que nous nommerons M1, M2, M3
- 4 **Actions majeures**, nommées A1, A2, A3 et A4
- 3 **Idées générales**, réitérées au moins 3 fois, soit I1, I2, I3 et I4
- De nombreuses **idées diverses** et variées

M1 : La GDIEP permet de diminuer les coûts d'un projet si elle y est intégrée en amont.

M2 : Il existe de nombreuses subventions, notamment celles des Agences de l'eau, pour financer les projets en gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

M3 : Il faut travailler en transversalité et combiner les thématiques et les approches (ex : paysage et eaux pluviales ; plan de gestion différenciée et gestion des eaux pluviales, qualité de l'air et eaux pluviales, etc.) dans le but de créer des espaces multifonctionnels aux multiples usages.

A1 : Créer une fiche de comparaison des coûts des différentes techniques (outil d'aide à la décision).

A2 : Mettre en place des ½ journées de sensibilisation-formation (générale ou plus technique) à destination des collectivités, des maitres d'œuvre et des différents acteurs intégrés aux projets

A3 : Proposer davantage de webinaires, de formations, de temps d'échanges portés par les têtes de réseau (ex : proposition de programmes de formation, fiche retour d'expérience, etc…)

A4 : Former et sensibiliser les différents acteurs des projets (bureau d'études, maîtres d'œuvre, financeurs...)

I1 : Il est important d'avoir une équipe pluridisciplinaire dans sa collectivité ou dans le montage de projets d'aménagement qui incluent la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

I2 : L'homogénéisation des données, des ressources, des chiffres, des discours, des référents, etc.

I3 : Une réflexion intégrant la question de la gestion de l'eau, et notamment des eaux pluviales, permet de mieux valoriser l'aspect environnemental des projets.

Exemples d'idées :

- L'aspect juridique et réglementaire des obligations d'un projet (Charte, Qualification, CCTP)
- La question déterminante du coefficient de perméabilité « K », de ses tests et de ses freins
- Le besoin en formation des Animateurs EP en dimensionnement et technique diverse





4ème partie : Perspectives suite à enquête / remarques / piste d'action du réseau NAEP

A court terme (1er semestre 2022) :

- Les résultats de l'enquête de satisfaction (diffusion : privée)
- Une charte communautaire sera établie pour le bon fonctionnement de la liste de diffusion du réseau

A plus long terme :

- Retour de l'enquête de satisfaction et décisions :
 --> La durée de la rencontre : une journée complète avec les différents formats (visites, ateliers, moments conviviaux...)
 --> Rythme des rencontres : une fois par an mais dans des régions différentes
 --> Proposition de webinaires : deux fois par an --> peut-être permettrait-il de limiter le séminaire d'échange à la journée ?
 --> En appui sur évènement : oui pour presque 2/3 des participants
- La FAQ sera partagée avec les membres du réseau

- **Perspectives des ateliers / besoins :**

 --> Des besoins ont été exprimés par les participants concernant :
 * **le besoin d'arguments** : chiffres clefs, photos d'opérations de gestion des eaux pluviales qui fonctionnent et qui ne fonctionnent pas, messages clefs...
 * **le besoin de sensibiliser à la gestion des eaux pluviales** : comment faire ?
 * l**e besoin de mise en place d'un support commun** : le contenu (guider les animateurs)
 * **le besoin de formations** : cf. les offres de formations / accompagnement de l'Adopta et du Graie.

--> Tous en attentes du centre de ressource pour pouvoir avoir une vision d'ensemble sur la gestion des eaux pluviales et peut-être, permettre de répondre à certains de ses besoins.

ANNEXES :

- Support d'interventions Agences de l'eau, Graie-Adopta, Amorce
- Liste des participants

Pour plus d'information :

www.adopta.fr www.graie.org

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU



Gestion intégrée des eaux pluviales

Evolution des stratégies des AE

Photo : grand Poitiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU



Les 6 missions de l’agence pour le bon état des eaux

Surveiller la qualité des eaux

Planifier pour orienter l'action

Émettre des redevances sur la pollution et le prélèvement d'eau

Financer des projets pour améliorer la qualité des eaux

Informer et sensibiliser

Assurer la solidarité

Les eaux pluviales et les agences de l’eau

- La réduction de l’impact des eaux pluviales est un élément important pour l’atteinte du bon état des eaux. Mais aussi l’adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité : 900M € sur nos programmes (12milliards d’euros). Une priorité des SDAGEs pour le préventif
- Une nouvelle compétence dans un contexte de réduction des effectifs et des moyens financiers
- De nouveaux interlocuteurs, très nombreux et peu compétents sur la GIEP…



S 50 %pour la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme

- Des subventions pour la sensibilisation, des études et travaux … pour la réduction de **l'impact polluant**

 (étude ou projet GIEP conditionnant l'aide au curatif)

- Des aides pour les collectivités,
 les entreprises et associations, les particuliers

- Des outils pour communiquer : conférences, appels à projets, retours d'expériences, outils…



https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/enjeux-et-actions/eau-et-climat.html?dossierCurrentElementa9ab4de1-e99e-40ab-af80-ed78dc64118a=31d21c35-ab3a-4589-9c1d-eeb868491a1a

Demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence-eau-lb-reseaux

Sensibilisation, animation, formation : Subvention : 50 %



Des conférences

Un espace pédagogique

Des réseaux d'acteurs régionaux

Des rencontres technique et visites de site

Des groupes de travail dédié

L'animation d'une collectivité, la formation, rédaction de guides…

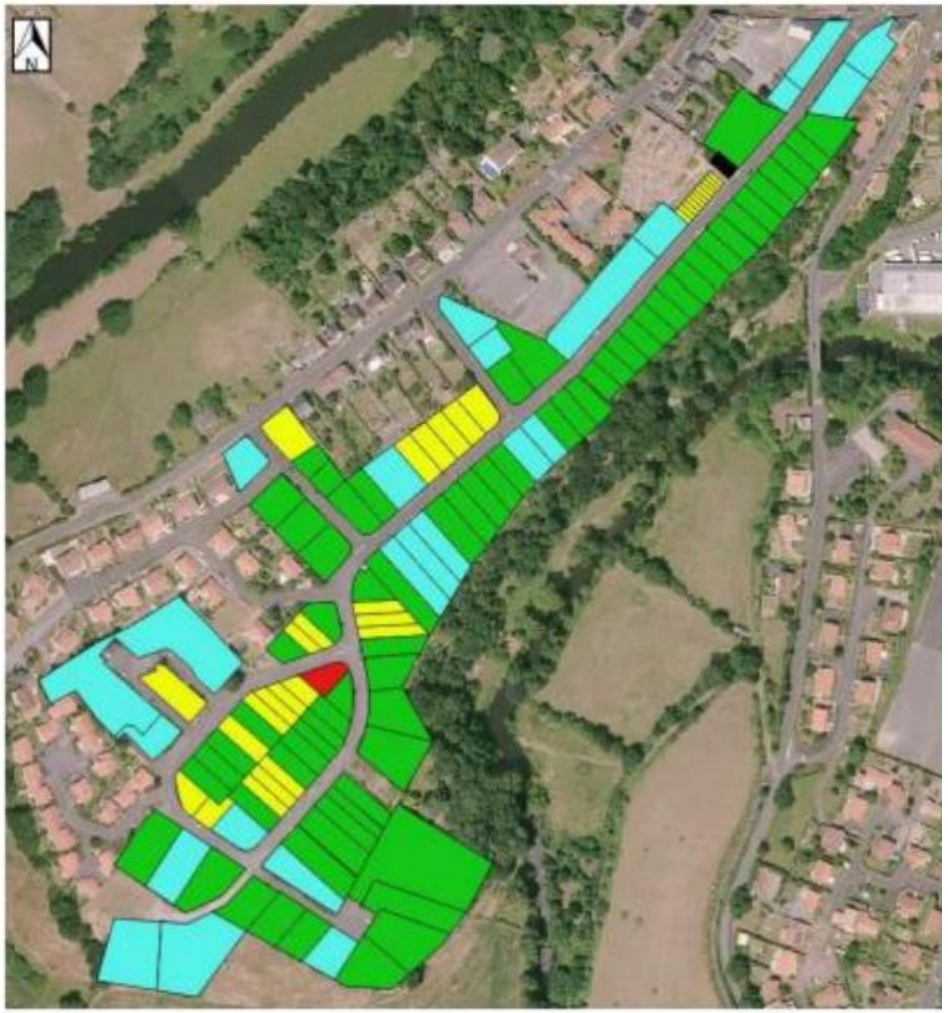
Actions de coordination entre eau et urbanisme





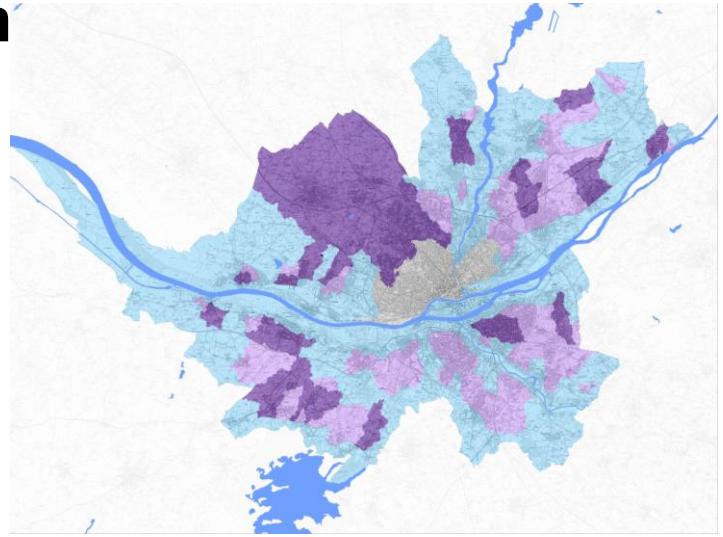


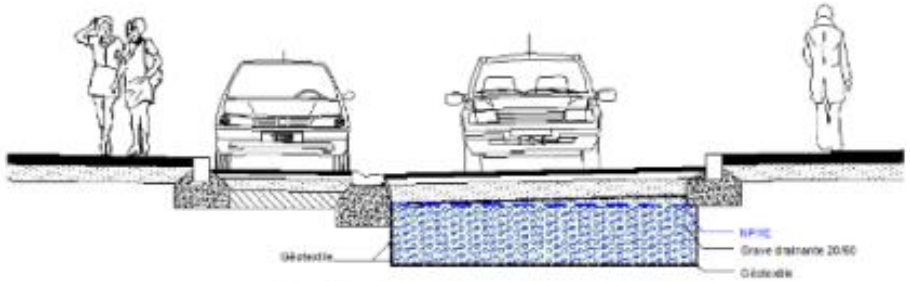
Des aides financières pour les études : Subvention de 50 %



Source étude FLENY

Etudes de zonage pluvial avec GIEP, potentiel de déconnexion, études de projets publics ou privés **visant à réduire une pollution et privilégiant l'infiltration**

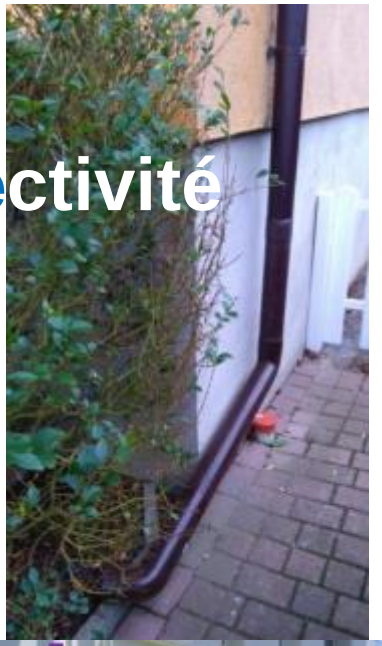


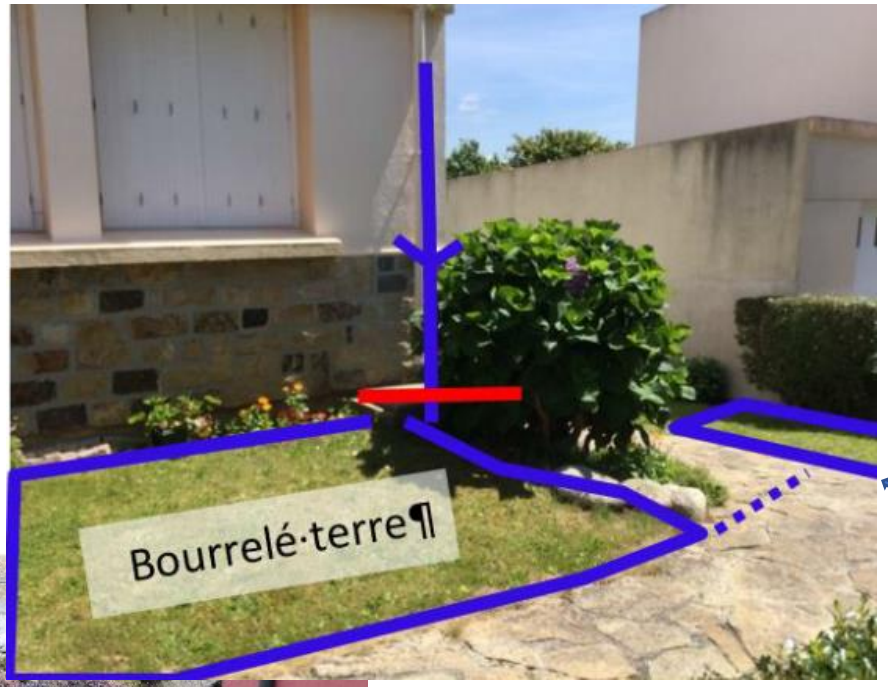


Principe de fonctionnement d'un massif drainant sous voirie
Source : INFRA Services

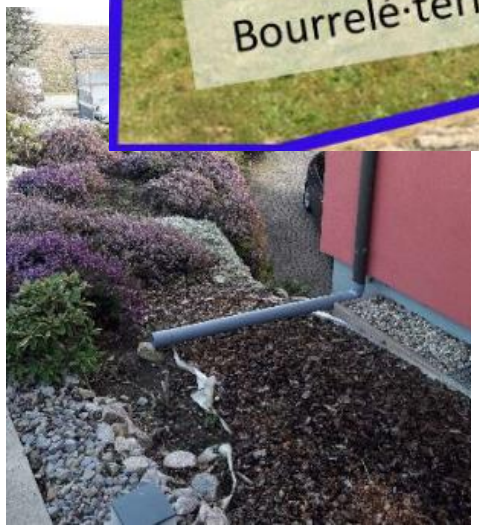


Aides pour des particuliers dans le cadre d'une convention de mandat avec la collectivité









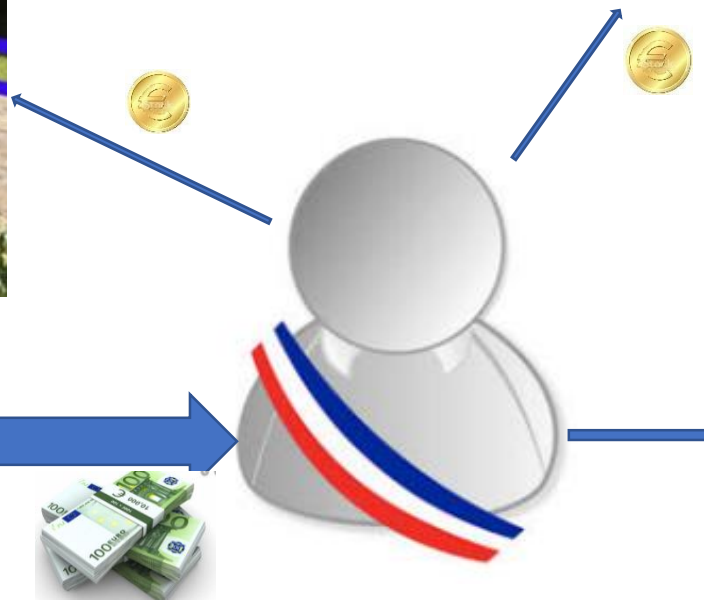




Illustration : lilyu CC-BY-SA 4.0

I) Gestion des eaux pluviales urbaines

3) Les actions de communication / animation

	Nombre de dossiers	Montants engagés (€)
Total :	**7**	**283 222**
SEENE	6	280 117
Mer du Nord	1	3 105



20 000 € engagés en 2019
20 000 € à engager

ADOPTA
La gestion durable des eaux pluviales

Evaluation *(rapport final du 04/06/2020 -Planète Publique & ACTEON) :* animation exemplaire

Actions de communication : 27 750 € engagés pour 2020 et 2021
Nouveau showroom : 48 872 € engagés

Président : Jean-Jacques Hérin

Membres associés

Assistance administrative : Claire Hennerez

Directrice / Animatrice Région HDF : Maëlle Ancelle

46 995 € engagés pour 2020-2022

Animateur Bassin Artois-Picardie: Florent Locatelli

Animatrice Bassin Seine Normandie (partie picarde) : Elia Desmot

Animatrice Bassin Rhin-Meuse : Manon Hée

Chargée d'étude TAM : Cécilia Falantin

136 500 € engagés pour 2020-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

I) Gestion des eaux pluviales urbaines

4) Les études

- **Etudes globales de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (SDGEP)**
- **Etudes spécifiques de gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé**
- **Etudes préalables à la réalisation des ouvrages**
- **Etudes de prise de compétence**

Études → **Subvention** → **70 %**

	Nb dossiers engagés	Connaissance	Prise de compétence/ étude patrimoniale	SDGEP	Déconnexion	Préalable aux travaux	Autre	Montants engagés (€)	Nb dossiers en cours
Total :	**17**	**2**	**2**	**8**	**3**	**1**	**1**	**1 122 582**	**16**
SEENE	2	2						36 245	1
Littoral	2		1	1				182 087	2
Mer du Nord	5			4		1		507 822	2
Picardie	8		1	3	3		1	396 428	10

I) Gestion des eaux pluviales urbaines

5) Les travaux préventifs :

a) Travaux de gestion des eaux pluviales, « » , concourant à un meilleur fonctionnement des systèmes d'assainissement eaux usées par temps de pluie, « »

- **Travaux en zone aménagée urbaine existante**
- **Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire**

Dépense finançable plafonnée à 30 € HT/m² de surface active déconnectée du réseau unitaire



Techniques « vertes »

Subvention — **70 %**

- **Intérêt sur le plan écologique qui doit être démontré**

Techniques « grises »

Subvention — **40 %**

Avance — **25 %**

I) Gestion des eaux pluviales urbaines

5) Les travaux préventifs :

	Nb dossiers engagés	avec techniques vertes	Montants engagés (€)	Surface déconnectée (ha)	Nb dossiers en cours
Total :	**76**	**18**	**7 665 817**	**61,6**	**28**
SEENE					1
Littoral	14	2	1 982 382	15,2	9
Mer du Nord	45	10	3 259 878	23,5	14
Picardie	17	6	2 423 557	22,9	4

I) Gestion des eaux pluviales urbaines

6) Les travaux curatifs :



Dépense finançable selon des coûts de référence

- **Travaux en zone aménagée urbaine existante**
- **Validation du Programme d'actions mentionné à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les agglomérations déversant plus de 15 % en volume**

Bassins de stockage/ restitution et autres travaux

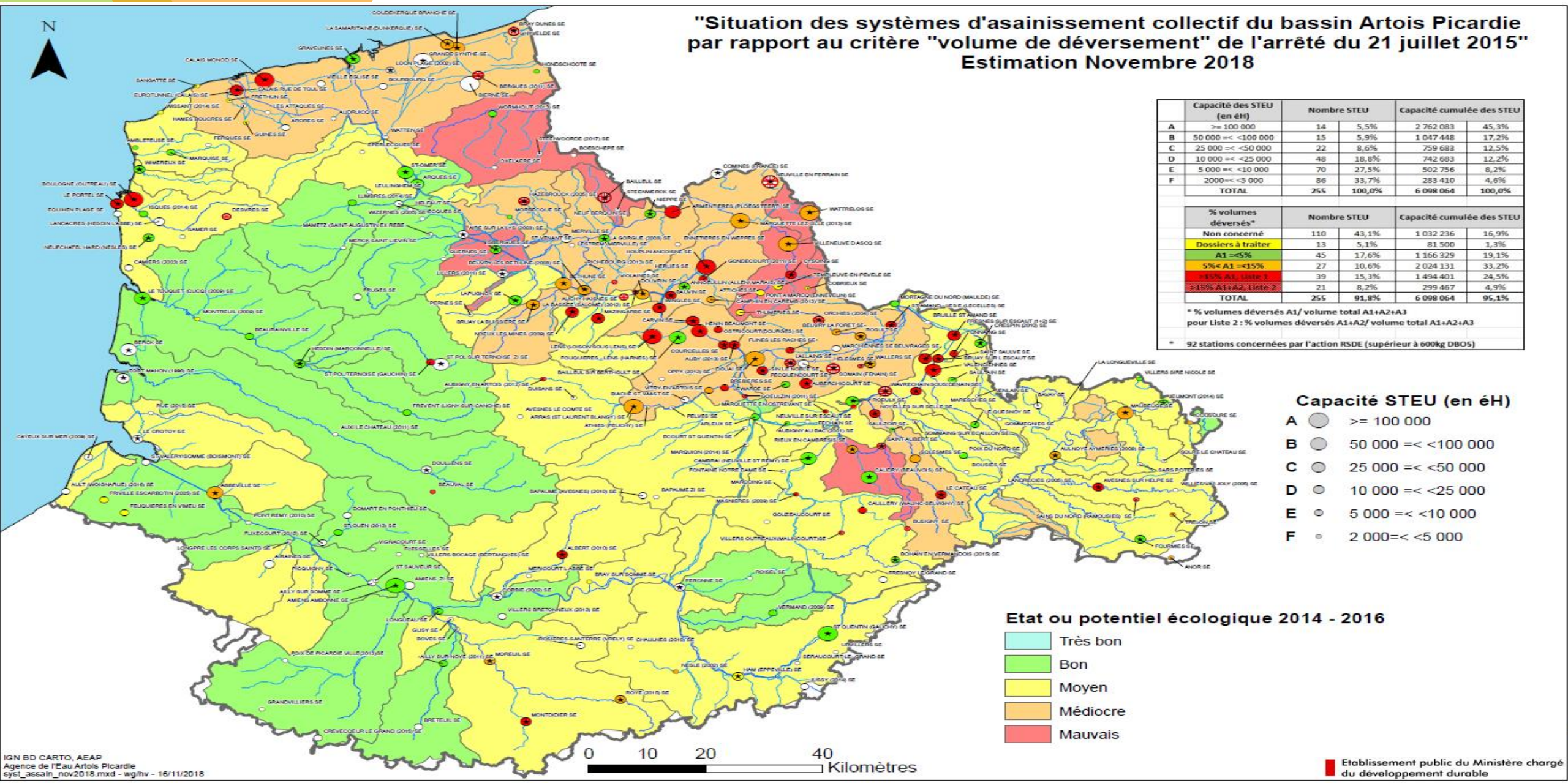
Subvention — **40 %**

Avance — **25 %**

Liste 1 : agglomérations d'assainissement visées par une validation préalable d'un programme d'actions avant financement des actions par l'Agence

	N°STEP	STEP	Capacité STEP
1	10323	ALBERT (2010) SE	15 000
2	07616	ARMENTIERES (PLOEGSTEERT) SE	97 267
3	10373	AUBERCHICOURT SE	28 167
4	10797	AUBY (2013) SE	24 000
5	10455	AVESNES SUR HELPE SE	19 833
6	10483	BAUVIN SE	11 000
7	10368	BEUVRAGES SE	48 000
8	10555	BOULOGNE (OUTREAU) SE	180 000
9	10782	BREBIERES SE	5 400
10	02702	BRUAY SUR L ESCAUT SE	16 000
11	11798	CALAIS MONOD SE	133 000
12	10436	CALAIS RUE DE TOUL SE	47 000
13	06919	CARVIN SE	50 000
14	03897	CAULLERY (WALINC-SELVIGNY) SE	8 167
15	10904	COURCELLES SE	18 000
16	06966	CYSOING SE	10 500
17	11841	FLINES LES RACHES SE	9 000
18	40261	FRESNES SUR ESCAUT (1+2) SE	36 533
19	40238	GONDECOURT (2011) SE	9 000
20	10542	HENIN BEAUMONT SE	78 667
21	10369	HOUPLIN ANCOISNE SE	188 333
22	02490	LE CATEAU SE	22 167
23	10352	LE PORTEL SE	36 667
24	10391	LENS (LOISON SOUS LENS) SE	116 667
25	05742	MARQUETTE EN OSTREVANT SE	2 250
26	10423	MASNIERES (2009) SE	4 550
27	02506	MAZINGARBE SE	31 500
28	02958	MONTDIDIER SE	10 683
29	40252	NEUVILLE SUR ESCAUT SE	3 000
30	40237	NOEUX LES MINES (2009) SE	27 183
31	40288	NOYELLES SUR SELLE SE	16 000
32	02501	ONNAING SE	10 000
33	07018	OSTRICOURT(DOURGES) SE	7 167
34	02977	SIN LE NOBLE SE	23 000
35	40213	ST AMAND - LES E.(LECELLES) SE	22 500
36	10496	ST POL/TERNOISE (GAUCHIN) SE	9 000
37	02906	TRITH ST LEGER (2016) SE	15 000
38	10335	VALENCIENNES SE	70 000
39	02964	WINGLES SE	34 200

"Situation des systèmes d'asainissement collectif du bassin Artois Picardie par rapport au critère "volume de déversement" de l'arrêté du 21 juillet 2015" Estimation Novembre 2018



	Capacité des STEU (en éH)	Nombre STEU		Capacité cumulée des STEU	
A	>= 100 000	14	5,5%	2 762 083	45,3%
B	50 000 =< <100 000	15	5,9%	1 047 448	17,2%
C	25 000 =< <50 000	22	8,6%	759 683	12,5%
D	10 000 =< <25 000	48	18,8%	742 683	12,2%
E	5 000 =< <10 000	70	27,5%	502 756	8,2%
F	2000=< <5 000	86	33,7%	283 410	4,6%
	TOTAL	255	100,0%	6 098 064	100,0%

% volumes déversés*	Nombre STEU		Capacité cumulée des STEU	
Non concerné	110	43,1%	1 032 236	16,9%
Dossiers à traiter	13	5,1%	81 500	1,3%
A1 =<5%	45	17,6%	1 166 329	19,1%
5%< A1 =<15%	27	10,6%	2 024 131	33,2%
>15% A1, Liste 1	39	15,3%	1 494 401	24,5%
>15% A1+A2, Liste 2	21	8,2%	299 467	4,9%
TOTAL	255	91,8%	6 098 064	95,1%

* % volumes déversés A1/ volume total A1+A2+A3
pour Liste 2 : % volumes déversés A1+A2/ volume total A1+A2+A3

* 92 stations concernées par l'action RSDE (supérieur à 600kg DBO5)

IGN BD CARTO, AEAP
Agence de l'Eau Artois Picardie
syst_assain_nov2018.mxd - wg/hv - 16/11/2018

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

I) Gestion des eaux pluviales urbaines

6) Les travaux curatifs

Bassins

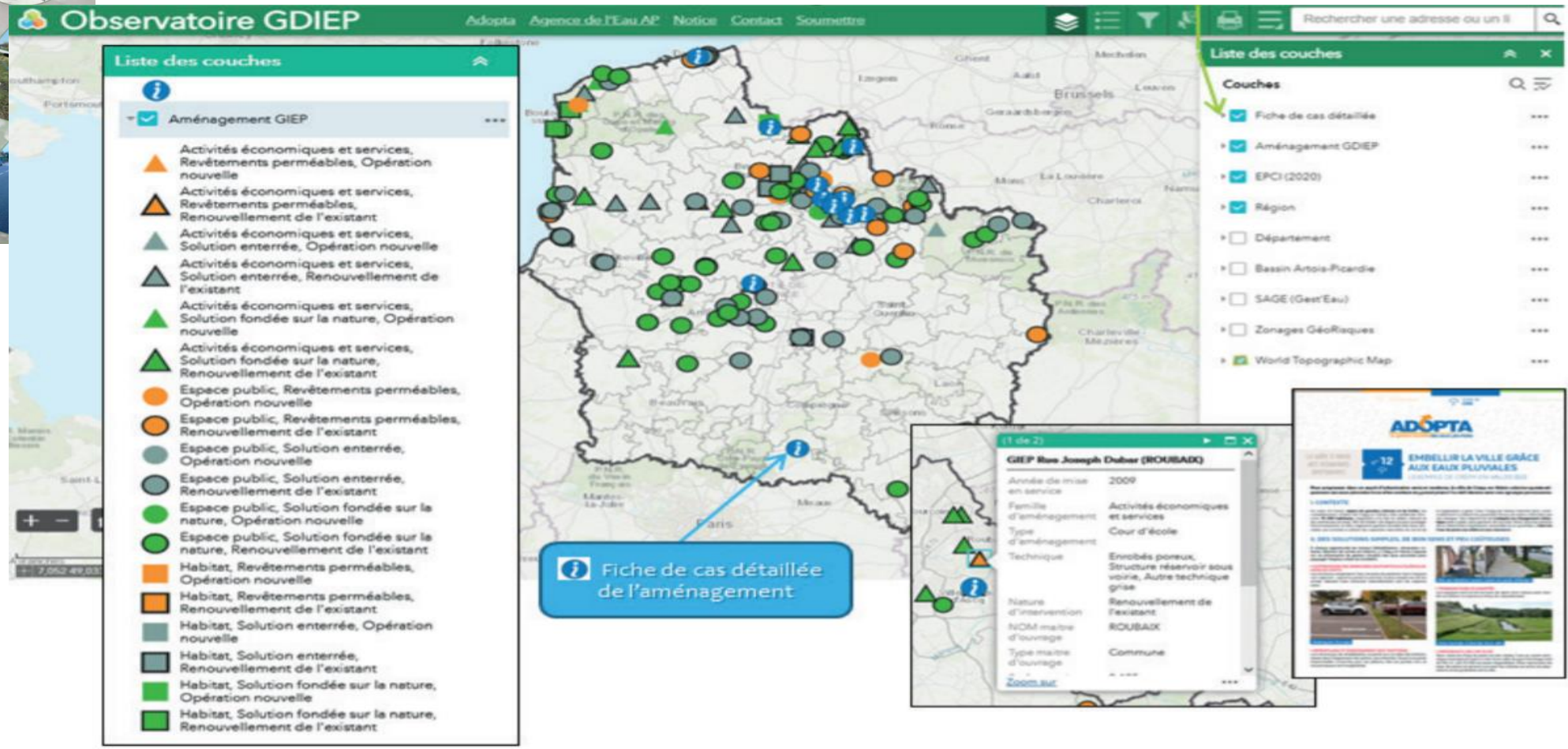
	Nb dossiers engagés	Montants engagés (€)	m3 de bassin créé	Nb dossiers en cours
Total :	**1**	**288 423**	**410**	**2**
Littoral				
Mer du Nord				2
Picardie	1	288 423	410	

7) Les réseaux pluviaux stricts (Ligne 1161)

	Nb dossiers engagés	Montants engagés (€)	Surface déconnectée (ha)	Nb dossiers en cours
Total :	**13**	**2 053 583**	**13,5**	_
Littoral	1	146 055	2,7	_
Mer du Nord	12	1 907 528	10,8	_
Picardie	_	_	_	_

L'Observatoire de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales





Sciences comportementales – désimperméabilisation

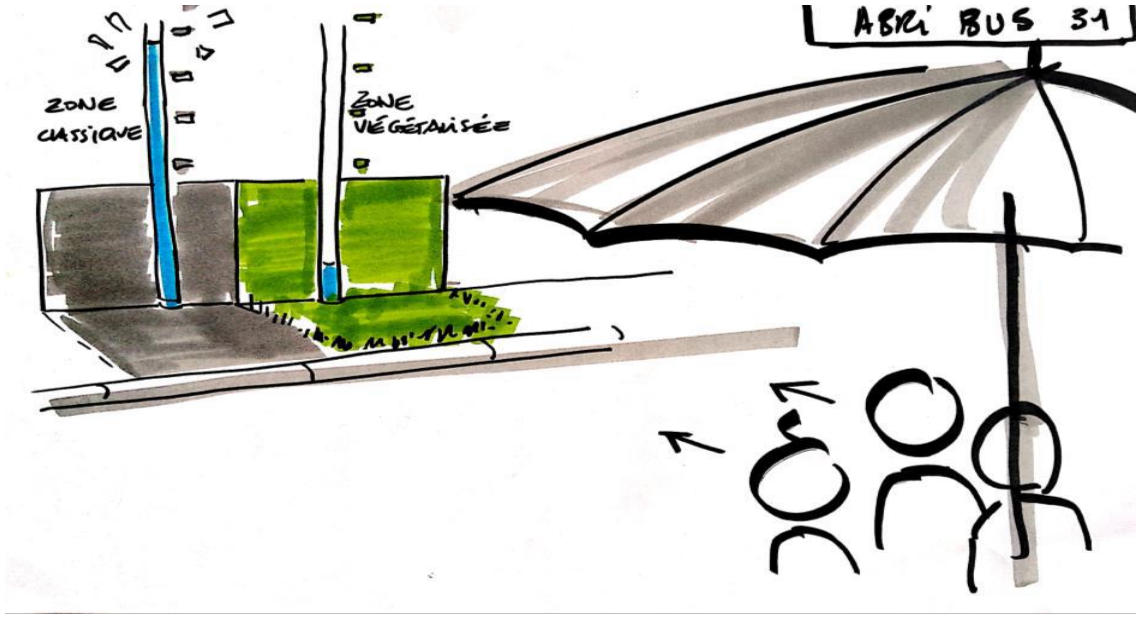
Journée nationale des animateurs eaux pluviales

17/11/2021

Contexte

- **11ème programme** : objectif de déconnecter l'eau de pluie des systèmes d'assainissement de 400 ha
- **Constat** : Malgré la mobilisation de multiples arguments techniques pour encourager les MOA à désimperméabiliser les sols :
 - peu de projets émergent en dehors des collectivités déjà sensibilisées et des périodes d'appel à projets où beaucoup de communication est faite.

- **Objectif de l'étude :** faire émerger des projets de désimperméabilisation des sols à l'aide des sciences comportementales
 - Utilisation de nudges (coups de pouce) afin d'induire des actions



3 axes de travail

- Modification du formulaire de demande d’aides
- Boîte à outils digitale
- Site test : Besançon

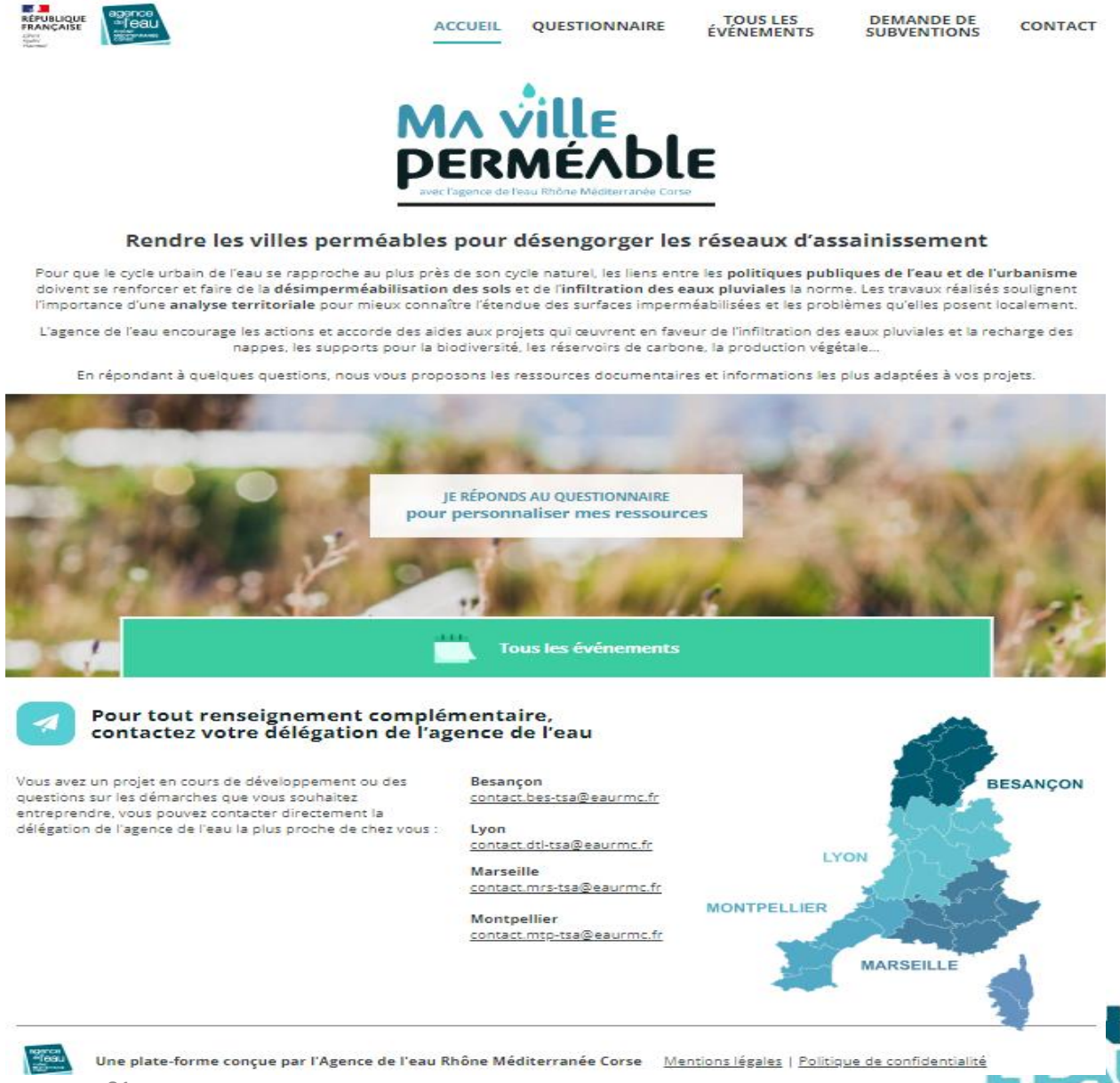
Formulaire de demande d'aide

- Modification du formulaire de demande d'aides :
 - mise en avant de la désimperméabilisation
 - messages positifs et encourageants pour les projets de désimperméabilisation

 Exemple : modification du titre « Assainissement : traitement des eaux usées, réseaux d'assainissement, pluvial » par « Assainissement : STEU, réseaux, eaux pluviales (déconnexion, désimperméabilisation et infiltration) »
- Questionnaire envoyé aux collectivités avant/après cette modification
 - ➢ évaluation par l'agence de conseils NF Etudes d'ici fin 2021

Boîte à outils digitale sur la ville perméable

- Site internet qui sera accessible à tous, prévu pour fin 2021
- Questionnaire permettant de définir le type de profil de l'utilisateur
- Documents ressources adaptés au type de profil
- https://drive.google.com/file/d/1g5Apv83T6_JDig5DWziSfWV7Zl-w-r2H/view



Rendu visuel provisoire de la BAO digitale

Site test : Grand Besançon

- Mettre en œuvre des stratégies de sciences comportementales dans le cadre d'un projet de désimperméabilisation d'une cour d'école

Stratégies retenues par le Grand Besançon :

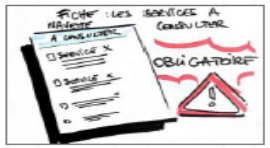
Rendre visible le réseau d'assainissement de la ville.



Valorisation des surfaces perméables + mise en avant des conséquences des surfaces imperméables



Réflexion recommandée sur la désimperméabilisation avant de lancer un projet.



Dispositif de sensibilisation indiquant la quantité d'eau pluviale perdue + utilisations possibles de cette eau.



Stratégies non retenues par le Grand Besançon :

Cartographie et label mettant en avant les villes/zones perméables.



Outil de participation citoyenne proposant des projets de désimperméabilisation ou dénonçant les projets d'imperméabilisation.



GIEP en Adour Garonne : Eléments de bilan P11 2019-2021



- **57 dossiers (versus 4 dossiers sur la durée du 10ème Programme) pour 10 M€ de travaux et 6,6 M€ d'aides**

- **260 000 m² de surfaces concernées (Objectif fin 2024: 1 Mm²)**



- **Désimperméabilisation : Travaux variés (Places de ville, allées de ière, parkings, ancien site industriel, cours d'école, etc) : de 200 26 000 m2**

- **rsité de MOA : Commune / EPCI / Conseil Départemental / Office Syndicat intercommunal**

Financement études et travaux = 50 %

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Actions d'accompagnement du programme

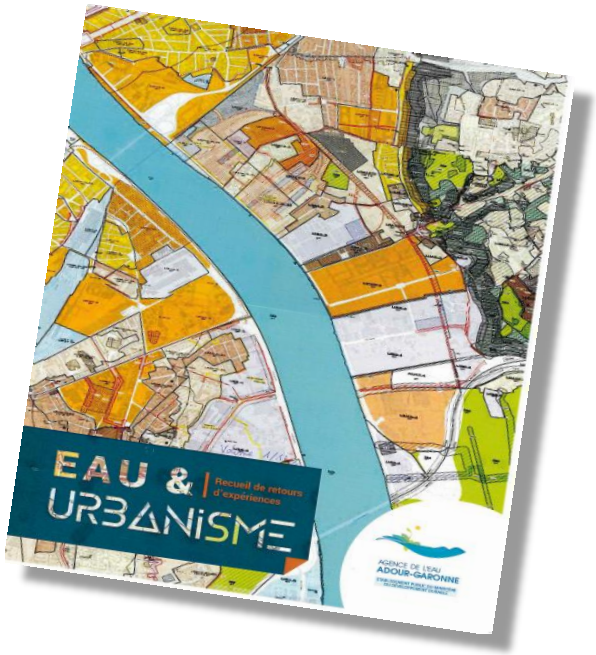
- **Animation Eaux pluviales de l'OIEau (2020-2023)**

Communiquer, capitaliser et transférer les savoirs et bonnes pratiques
Mettre en réseau les acteurs afin de favoriser les REX
Sensibiliser les acteurs à tous niveaux
Assister les collectivités pour engager des projets

3 webinaires sur le sud-ouest du bassin (mai/juin 21) +
1 webinaire sur 15/19/24/63 en décembre 21

- **Guide eau et urbanisme (2019)**

20 REX env. sur l'intégration de l'eau dans les SCoT/PLU avec un chapitre dédié aux EP



- **Début 2022 :**

AAP « Désimperméabilisons les sols urbains ! » avec la Région Occitanie et AERMC


Des questions ?

AE	Plafond d'aide	Taux plan relance P11 (actuels) (hors L13)	Aides aménageurspossible	Conditions Déracct réseau?	AAP à venir ou en cours	Evolutions révision P11 / GIEP?
AEAG	Pas de plafond	50% études 50% travaux (+20% plan de relance)	Oui si publics	Non	Avec région Occitanie "Désimperméabilisons les sols urbains"	Aucune
AERM	Plafond 40€/m2 150€/m2 pour les écoles	70% études 60% travaux		Non		Maintien des conditions du plan de relance (taux, plafonds)
AEAP	30 €/m2	S40/A25 si grises et si vertes 70%	Oui si publics	Oui(unitaire ou EP si impact démontré)	Tous finis au 31/07 (y c bailleurs), pas de nouveaux prévus	MP conservé En projet : S40/A25 si grises et si vertes 70%
AESN	30 €/m2 100 €/m2 si TV > 8 cm ou si désimperméabilisation avec végétalisation > 80% (base pluies courantes)	Etudes : 50 à 80% Travaux : 80%	Oui	Oui (unitaire ou EP)	Tous finis. Pas de nouvel AAP prévu dans l'immédiat	30 €/m2 60 €/m2 100 €/m2 Selon l'ambition du projet notamment « diminution/maintien/augmentation des surfaces de pleine terre » (base pluies courantes)
AELB	30 €/m2 100 €/m2 TV	50% études et travaux	Oui	Oui (unitaire ou EP si impact usage type baignade)	Déroulent l'appel à initiatives 2020 jusqu'en fin de P11	Majoration taux d'aide tx 10 % en ZRR Déconnexion réseau EP si dégradation milieu mesurée
AERMC	40 €/m2	50% études et travaux 50% animation 70% si AAP coin de verdure (écoles) > fin 2021	Oui	Oui (unitaire ou EP mais priorité unitaire)	Fin AAP "un coin de verdure pour la pluie" AAP de la région Occitanie « désimperméabilisons les sols urbains » 2022-2024	Désimperméabilisation des cours d'établissements scolaires (ouvrages d'infiltration végétalisés + volet éducatif) : taux à 70 %, et CP à 100 €/m²

Des journées de sensibilisation, des ateliers et des formations à l'attention d'acteurs privés comme publics (dont BE, aménageurs, paysagistes, urbanistes, bailleurs, …) : des ateliers multi-acteurs mettant en jeu partage de compétences, transversalité et décloisonnement dans l'élaboration de projets, des initiatives à destination des élus et particuliers dans le cadre de contrats de territoires « eau et climat », etc. Parmi les partenaires de ces actions : des collectivités, Ekopolis, Ecole d'urbanisme de Paris, Espaces, Adopta, Perifem, ARCEAU, ARB IdF (IPR), DRIEE/DRIEAT, DREAL, Cerema, CAUE, Amorce, etc.
Des « petits déjeuners gestion des eaux de pluies » à destination des aménageurs, urbanistes, architectes, bureaux d'études, bailleurs, etc. ;
Autres outils de sensibilisation : VIDEOS « Ils l'ont fait pourquoi pas vous » http://www.eau-seine-normandie.fr/gestion_eaux_pluviales ; Plaquettes http://www.eau-seine-normandie.fr/docutheque
Contributions à **l'amélioration des connaissances** par la réalisation et l'accompagnement de nombreuses études et recherches : traduction des enjeux eau en matière d'urbanisme, infiltration en zone de gypse, gestion des eaux pluviales et « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », évapotranspiration et jardins de pluies, outils d'aide au dimensionnement, … . L'AESN est également partenaire de l'observatoire en hydrologie urbaine OPUR ;
Diffusion des connaissances notamment :

Guide OPUR « Infiltrer les eaux pluviales, c'est aussi maîtriser les flux polluants » (Septembre 2020) https://www.leesu.fr/opur/guide-infiltrer-les-eaux-pluviales-c-est-aussi-maitriser-les-flux-polluants

Guide PERIFEM/AESN « Comment gérer les eaux pluviales et la végétalisation dans les projets d'espaces commerciaux ? » (2020) https://fr.calameo.com/read/004001913724 20cf773ee

Guide LEESU, CU, AESN « Outil de bonne gestion des eaux de ruissellement en zones urbaines » : http://www.eau-seine-normandie.fr/docutheque

Guide « eau et urbanisme », 2019

Des conventions de partenariat avec SNCF, Perifem, Auchan, Coopérative U Enseigne, RTE
Des contrats de territoire « eau et climat » multi-acteurs

AERM, Nicolas Venandet

- C’est l’AERM qui a initié et fortement porté la doctrine régionale, coanimée avec DREAL et les 10 DDT concernée puis formation des agents internes de nos structures puis des BET/urbanistes et des collectivités
- Une Commission gestion de l’eau et urbanisme a été créée sur notre bassin en associant le monde de l’aménagement et associée à la préparation de la RP11
- Des AAP comme Quartiers prioritaires de la ville (2019), Bailleurs sociaux (en cours), et des dispositifs comme les cours d’école végétalisées qui sont très visibles et où nous apportons appui technique et financements.
- Un observatoire des références GIEP contenant plus de 300 réalisations, en place depuis plusieurs années
- Des fiches REX, vidéos démonstratives locales.
- Des expérimentations de partenariat avec des agences d’urbanisme
- Une convention de partenariat avec SNCF (conjointe SN-RMC)
- Des contrats de territoire qui systématiquement intègrent cette dimension, avec des signatures et aides croisées entre EPCI assainissement, urbanisme, villes.



Adopta – Graie | 2ème rencontre du réseau national des animateurs « eaux pluviales »

Date : 17 novembre 2021

17 novembre 2021

9h-18h

Douai - Lens (59)

Tarifs d'inscriptions
30 €

Programme à venir

ADOPTA La gestion durable des eaux pluviales

graie

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

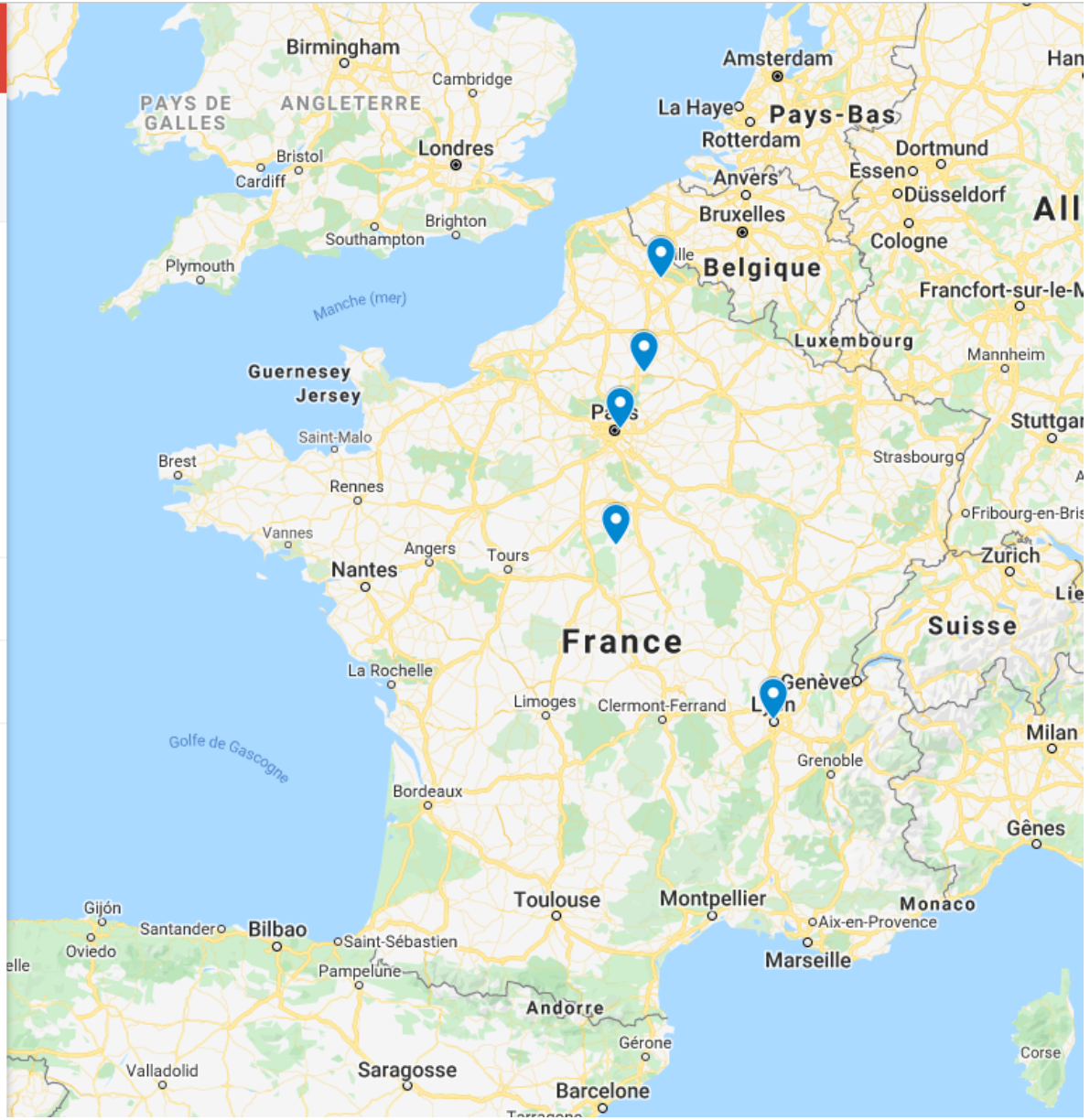
LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2e rencontre Animate...
Graie Méli Mélo

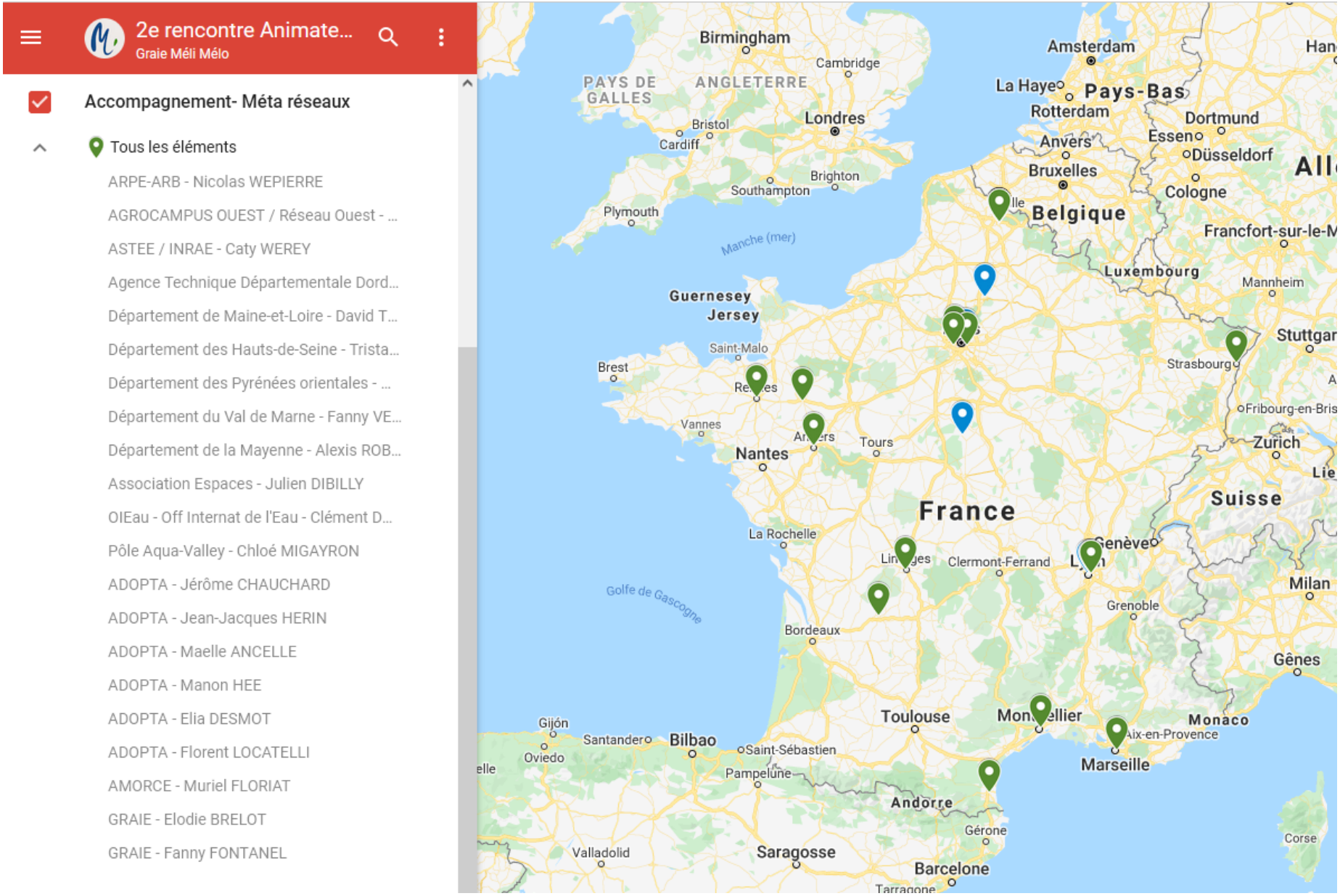
4 vues
Publié il y a 2 minutes

PARTAGER MODIFIER

- [x] Etat et agences
 - Agence de l'eau Artois-Picardie - Hervé CANLER
 - Agence de l'eau Loire-Bretagne - Vincent NALIN
 - Agence de l'eau RMC - Anne SAINPOL
 - Office français de la biodiversité - OFB - Stépha...
 - CEREMA - Christine FERAY
- [] Accompagnement- Méta réseaux
- [] Collectivités locales et syndicats



Participants – 5 représentants Etat et agences de l'eau



Participants – 21 représentants Méta-réseaux

2e rencontre Animate...
Graie Méli Mélo

Tous les éléments

- Angers Loire Métropole - Alice BOUTTEV...
- Brest Métro - Amélie SAINT GERMAIN
- CA Ardenne Métropole - Baptiste GAUTR...
- CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomé...
- Communauté d'Agglomération de Béthu...
- Communauté d'Agglomération de Chalo...
- Communauté d'Agglomération du Beauv...
- Communauté de Communes Entre Juine...
- CU du Grand Poitiers - Christophe CHAP...
- Grand Annecy - Morgane GUILLEMOT
- Lannion Trégor Communauté - Johann D...
- Mairie de Paris - Laure FASS
- Mauges Communauté - Madeline FUSS
- Métropole Européenne de Lille - Jeremy ...
- Rennes Métropole - Julie LECHAUX
- Roannaise de l'eau - Céline LAREURE
- SDEA Alsace-Moselle - François DEGREL...
- SM du Bassin versant de la Bièvre - Mari...
- Synd de l'Orge - Suzelle HECHT
- Syndicat de l'Yvette - SIAHVY - Marine V...
- Syndicat Marne Vive - Christophe DEBAR...
- repère
- Toulouse Métropole - Benoît COUILLET
- Eurométropole de Strasbourg - Vincent J...
- SIAAP - Bilel AFRIT
- Ville de Lille - Wendy ARNOULD



26 "animateurs eaux pluviales"

Programme de l'après midi

14h00 – Interventions

- Evolution des stratégies des agences de l'eau
- Réseau national et centre de ressources
- Expérimentation eaux pluviales et urbanisme

16h00 – 2 ateliers d'échange et de travail

– Le métier d'animateur et la gouvernance de la gestion intégrée des eaux pluviales

(rôle et missions des animateurs, mobilisation des acteurs, clefs de la réussite, transversalité…)

– Les messages communs à porter et les actions prioritaires à développer en appui sur le réseau

17h45 - Restitutions et perspectives

18h15 - Fin de la journée

19h30 - Dîner - *Restaurant l'histoire sans faim*

Evolution des stratégies des agences de l'eau



LES AGENCES DE L'EAU

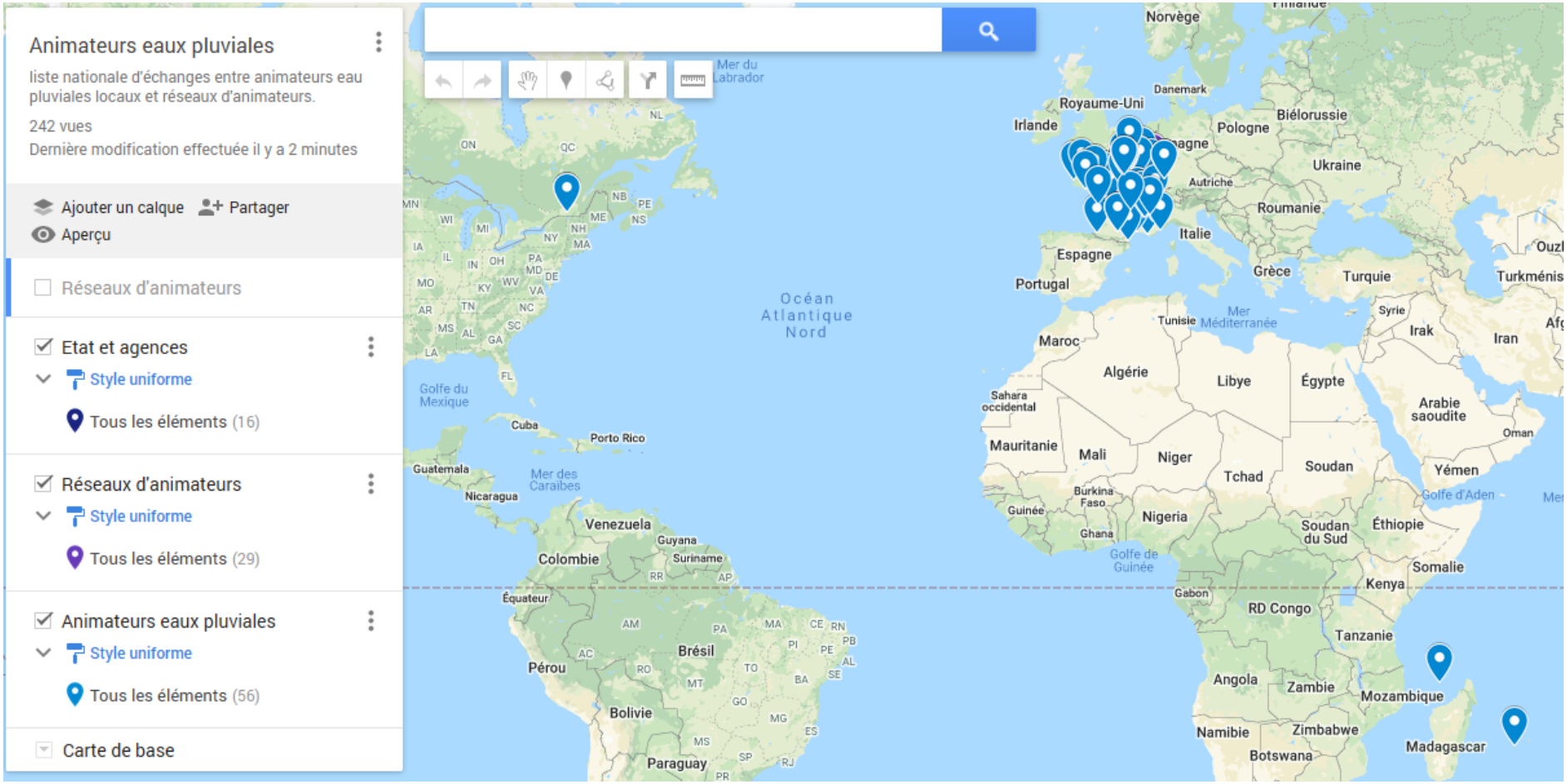
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau national des animateurs

graie

ADOPTA
La gestion durable des eaux pluviales

146 personnes – 101 organismes **+ 20% en 3 mois !**



Le réseau national des animateurs

graie

Animateurs eaux pluviales

Lannion Trégor Communauté
Mairie de Paris
Métropole Européenne de Lille
Métropole Nice Côte d'Azur
Orléans Métropole
Perpignan Méditerranée Métropole
Rennes Métropole
Roannaise de l'eau
SAGYRC
SDEA Alsace-Moselle
SILA
SIVOM SAGE
SM du Bassin versant de la Bièvre
SMAGGA
Synd de l'Orge
Synd mixte du Loc'h et du Sal
Syndicat de l'Yvette - SIAHVY
Syndicat Marne Vive
Thonon Agglomération
Toulouse Métropole
Valence Romans Agglo
Valence Romans Agglo
EP SCoT Gde région de Grenoble
Eurométropole de Strasbourg
Eurométropole de Strasbourg
SIAAP
Ville de La Rochelle
Ville de Cournon d'Auvergne
Individuel

Animateurs eaux pluviales

Animateurs eaux pluviales

Tous les éléments
Ville de Montréal
Métropole Aix Marseille Provence
EPT Plaine Commune
Communauté Intercommunale Réunion ...
Angers Loire Métropole
Annemasse Agglo
ARCHE Agglo
Brest Métro
CA Ardenne Métropole
CA Beaune Côte et Sud
CA du Pays Basque
CA Gap Tallard Durance
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglom...
CA Loire Forez
CA Pays de l'Or
CADEMA
CC de Forez-Est
CC Terres Touloises
Communauté d'Agglomération de Chalo...
Communauté d'Agglomération du Beauv...
Communauté de Communes Entre Juine...
CU du Grand Poitiers
CU Toulouse Métro
Grand Chambéry
Grand Paris Grand Est
Grenoble-Alpes Métropole
La Métropole de Lyon



Les échanges dans la liste

36 Discussions

valorisables dans une foire aux questions

1. Ouvrages et contextes opération **12 q**
2. Hydraulique et performance des ouvrages **10 q**
3. Compétence et financements **9 q**
4. Réglementation / urbanisme **5 q**

70 pages **36 questions**

➔ À retravailler pour valorisation en Foire aux questions

Le centre de ressources Eau & Ville



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Le réseau national des animateurs

PERSPECTIVES

- Réseau francophone
- Règles de fonctionnement
 - Entrée dans le réseau
 - Informations possibles
- Valorisation de la foire aux questions
- Évolution du support avec le centre de ressource
- Autre … à votre écoute !

AMORCE

Le réseau national des territoires engagés dans la transition écologique



AMORCE

DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

PRISE EN COMPTE DES STRATEGIES PLUVIALES DANS LES DEMANDES D'URBANISME

ECHANGES & DISCUSSIONS

AMORCE, association des collectivités et des professionnels

+1 000 ADHÉRENTS

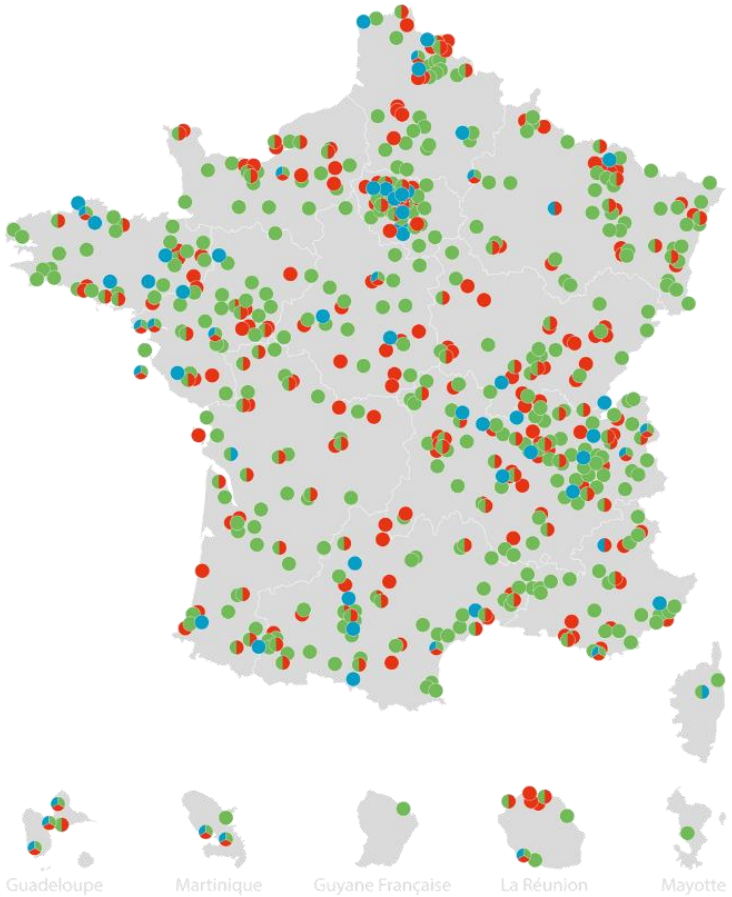
2/3 DE COLLECTIVITÉS

1/3 DE PARTENAIRES DES COLLECTIVITÉS

- Association engagée dans la Transition écologique depuis **1987**
- Compétence eau depuis **2017**

Axes d'actions:

- Informer et accompagner nos adhérents : expertise et animation de réseaux d'échanges
- Représenter nos adhérents et défendre leur intérêt

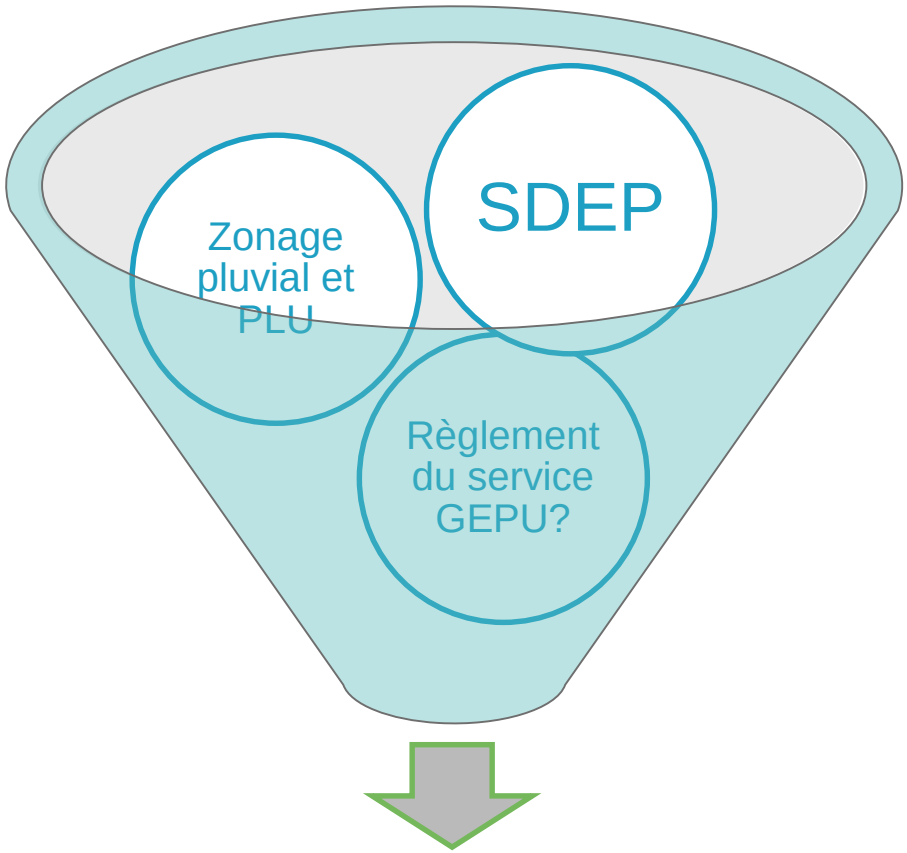


Légende :

- Adhérents déchets
- Adhérents énergie / réseaux de chaleur et de froid
- Adhérents eau

EAU PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

QUELS CONSTATS? QUELS BESOINS?



Quelle prise en compte dans les PC et autres ddes d'urba ? Comment contrôler la bonne prise en compte dans les conceptions ?

EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME
QUEL CONSTAT? QUELS BESOINS?

Petit Sondage

→ tout le monde debout

EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME
QUEL CONSTAT? QUELS BESOINS?

Peuvent se rasseoir :

1 - Ceux qui n'ont aucune règle de gestion des EP dans leur PLU(i)

Peuvent se rasseoir :

2 - Ceux qui n'ont pas mis en place une organisation spécifique avec le service ADS sur le volet pluvial

Peuvent se rasseoir :

3 - Ceux qui pensent ne pas disposer de tous les outils nécessaires pour s'assurer que toutes les demandes d'urbanisme respectent ce qui a été défini dans leur stratégie pluviale territoriale

EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

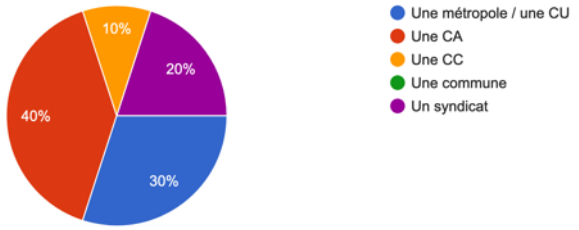
LES ACTIONS ENGAGEES

- Courrier envoyé par l'ADOPTA au MTE → JJ Herin

- FDR nationale « eaux pluviale »

EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME
RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LANCE PAR AMORCE

→ 10 répondants



→ Les autres acteurs:

- Pluvial : personne
- Urba: parfois les communes

→ Les outils mis en place ou en cours

- Règles dans les PLU (i-m) / Zero rejet / Obligation de moyens (ex: puis d'infiltration / stockage systématique)
- Outils: cahier des prescriptions, réflexion sur des formulaires type sur les hypothèses de dimensionnement, grille d'analyse pour les instructeurs…
- Accompagnement : accompagnement humain des pétitionnaires
- Contrôle des raccordements intégrant le volet pluvial

EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

PISTES DE TRAVAIL

Vote : …

Pistes : ….

-Des outils « techniques » ?

Des outils "juridiques" ?

Des mesures organisationnelles?

Autres ?

Vote : …

Pistes : ….

Vote : …

Pistes : ….

Vote : …

Pistes : ….

EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

DISCUSSION : ANALOGIE ANC SOUHAITABLE ?

Rappels Code de l'urbanisme

- Article R*431-9 [Le projet architectural] indique également, le cas échéant, les modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement.
- Article R431-16 Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :

 ….

 d) Le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ;

 …

L'article L. 1331-11-1 du Code de la santé publique dispose que lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (…) daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique (…)

ADOPTA
La gestion durable des eaux pluviales

Douai, le 18 mai 2021

Madame Emmanuelle WARGON
Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

JJH/MA/CH N°05-2021/33

Objet : Modification du Code de l'Urbanisme pour une bonne gestion des eaux pluviales

Madame la Ministre,

Comme les Assises de l'Eau ont pu le mettre en avant, la gestion des eaux pluviales urbaines à la source est un enjeu très fort pour les collectivités afin d'accélérer le retour au bon état écologique des cours d'eau mais aussi de s'adapter aux effets du changement climatique, de lutter contre les inondations, contribuer à la recharge des nappes phréatiques qui constituent une bonne part de notre ressource en eau potable et se conformer aux dispositions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Or la mise en œuvre des zonages pluviaux adoptés par les collectivités qui fixent des règles ambitieuses de gestion intégrée, avec des règles d'abattement mais aussi de rétention à la parcelle, pour toute urbanisation nouvelle ou de renouvellement est fortement contrariée par les dispositions actuelles du Code de l'Urbanisme. En effet, lors des demandes d'urbanisme, l'article R 431-16 du Code de l'Urbanisme ne permet pas aux collectivités de demander, ni lors du dépôt ni dans les pièces complémentaires, les informations indispensables pour s'assurer que les préconisations de leur zonage et de leur règlement d'assainissement pluvial seront bien respectées.

Or les nombreux travaux de recherche et les observatoires sur le terrain ont mis en évidence que seuls les ouvrages intégrés de gestion des eaux pluviales, pensés dès l'amont du projet urbain, vont correctement jouer leur rôle dans la durée. Ce sont aussi le plus souvent les ouvrages les moins couteux en investissement comme en fonctionnement pour les pétitionnaires, générant même des économies financières, car seule une conception amont et intégrée permet notamment la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.

Ainsi, comme a pu le démontrer une enquête réalisée par l'association AMORCE au printemps 2019, de nombreuses collectivités passent outre l'article R 431-16 et demandent aux pétitionnaires des éléments pour pouvoir se prononcer sur le bon respect de leur zonage pluvial, notamment :

- Une note de calcul et de dimensionnement,
- Un plan masse spécifiant les modalités de gestion intégrée des eaux pluviales, d'éventuel débit de fuite et de surverse, ainsi que leurs caractéristiques,
- Le cas échéant, des résultats de tests de perméabilité.

ADOPTA
La gestion durable des eaux pluviales

Ces collectivités savent qu'elles s'exposent à des recours mais considèrent que sans ces éléments elles ne sont pas en mesure de pouvoir vérifier la bonne application de leur zonage pluvial et leur politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (pris en application des lois et règlements actuels), et la contribution de ces projets aux objectifs de bon état écologique des masses d'eau.

C'est pourquoi il apparait nécessaire de faire évoluer les dispositions du Code de l'Urbanisme. C'est le sens de la démarche de ce présent courrier. En effet, contrairement à une demande de raccordement des eaux usées au réseau public, la bonne gestion des eaux pluviales sur parcelle ne peut attendre la fin de la construction et une éventuelle demande de dérogation pour se raccorder aux dispositifs publics.
C'est dans ce même sens que la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, par son article 159, a introduit dans l'article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales un examen préalable de la conception d'un dispositif d'assainissement non collectif à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager.

Les collectivités ont conscience que l'évolution du Code de l'Urbanisme n'est pas la seule solution pour faciliter le changement de pratique du monde de la construction. C'est pourquoi elles se sont organisées de leur côté en créant, en marge de la conférence NOVATECH 2019, le 1er juillet, le Réseau National des Animateurs Territoriaux « Eaux Pluviales ». Ce réseau a pour objet de faciliter le déploiement effectif des stratégies pluviales par l'acquisition collective et partagée d'éléments de langage, de retours d'expériences, d'outils, de documents et de réponses aux questions qui constituent aujourd'hui des freins, au-delà du Code de l'Urbanisme. Cette démarche a été cooptée par les 6 Agences de l'Eau et intégrée dans le projet de feuille de route Pluvial en cours de rédaction par votre Ministère. Ce Réseau National se réunira à nouveau le 21 septembre prochain, la veille du Forum National sur la Gestion Durable des eaux Pluviales, sur les terres Lensoises (62).

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à la présente requête, et restant à votre disposition pour échanger sur cette thématique, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes plus respectueuses salutations. et dévouées.

Le Président

Jean Jacques HERIN

Copie à :

- Stéphanie Dupuy-Lyon, Directrice de la DGALN
- Olivier Thibault, Directeur de la DEB

RESEAU FRANCOPHONE des ANIMATEURS "EAUX PLUVIALES"
2ème Rencontre Lens - Douai - 17 Novembre 2021

Liste des participants

ADOPTA
ANCELLE Maelle
120 rue Gustave Eiffel
59500 DOUAI
mancelle@adopta.fr

ADOPTA
CHAUCHARD Jérôme
120 rue Gustave Eiffel
59500 DOUAI
jchauchard@adopta.fr

ADOPTA
DESMOT Elia
120 rue Gustave Eiffel
59500 DOUAI
edesmot@adopta.fr

ADOPTA
HEE Manon
120 rue Gustave Eiffel
59500 DOUAI
mhee@adopta.fr

ADOPTA
HERIN Jean-Jacques
120 rue Gustave Eiffel
59500 DOUAI
contact@adopta,fr

ADOPTA
LOCATELLI Florent
120 rue Gustave Eiffel
59500 DOUAI
flocatelli@adopta,fr

Agence de l'eau Artois-Picardie
CANLER Hervé
200 rue Marceline BP 818
59508 DOUAI CEDEX
h.canler@eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
NALIN Vincent
9 avenue de Buffon CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 02
vincent.nalin@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau RMC
SAINPOL Anne
14 rue Jonas Salk
69363 LYON CEDEX 07
anne.sainpol@eaurmc.fr

Agence Technique Départementale Dordogne
BUTRUILLE Sandrine
2 place Hoche
24000 PERIGUEUX
s.butruille@atd24.fr

AGROCAMPUS OUEST / Réseau Ouest
L'HOSTIS Alain
65 rue de Saint-Brieuc CS 84215
35042 RENNES CEDEX
alain.lhostis@agrocampus-ouest.fr

AMORCE
FLORIAT Muriel
18 rue Gabriel Péri
69100 VILLEURBANNE
mfloriat@amorce.asso.fr

Angers Loire Métropole
BOUTTEVIN Alice
83 rue du Mail BP 80011
49020 ANGERS CEDEX 2
Alice.bouttevin@angersloiremetropole.fr

ARPE-ARB
WEPIERRE Nicolas
22 rue Sainte-Barbe CS 80573
13205 MARSEILLE CEDEX 1
n.wepierre@arbe-regionsud.org

Association Espaces
DIBILLY Julien
855 avenue Roger Salengro
92370 CHAVILLE
julien.dibilly@association-espaces.org

ASTEE / INRAE
WEREY Caty
1 quai Koch BP 61039
67070 STRASBOURG
caty.werey@engees.unistra.fr

Brest Métro
SAINT GERMAIN Amélie
2 rue Frézier CS 63834
29238 BREST CEDEX 2
amelie.saint-germain@brest-metropole.fr

CA Ardenne Métropole
GAUTRON Baptiste
49 Avenue Léon Bourgeois BP 30559
0 CHARLEVILLE-MEZIERES
baptiste.gautron@ardenne-metropole.fr

CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
QUINQUIS Matthieu
30 Rue Alfred Kastler CS 70206
56006 VANNES CEDEX
m.quinquis@gmvagglo.bzh

CEREMA
FERAY Christine
134 rue de Beauvais CS 60039
60280 MARGNY LES COMPIEGNE CEDEX
christine.feray@cerema.fr

CEREMA
VAN CEUNEBROEK Samuel
134 rue de Beauvais CS 60039
60280 MARGNY LES COMPIEGNE CEDEX
samuel.van-ceunebroek@cerema.fr

CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane
SIMON Pierre
100 Av. de Londres
62400 Béthune
pierre.simon@bethunebruay.fr

CA de Chalons
BLANC Marion
26 Rue Joseph-Maria Jacquard
51000 Châlons-en-Champagne
m.blanc@chalons-agglo.fr

CA du Beauvaisis
BOULLEFROY Sandrine
48 Rue Desgroux
60000 Beauvais
s.boullefroy@beauvaisis.fr

CC Entre Juine et Renard (CCEJR)
YACHIR Nora
39 Avenue des Grenots
91150 ETAMPES
nora.yachir@ccejr.org

CU du Grand Poitiers
CHAPRON Christophe
Hôtel de Ville 15 place du Maréchal Leclerc CS 10569
86021 POITIERS CEDEX
christophe.chapron@grandpoitiers.fr

Département de la Mayenne
ROBERT Alexis
Hôtel du Département 39 rue Mazagran
53014 LAVAL CEDEX
alexis.robert@lamayenne.fr

Département de Maine-et-Loire
THIERRY David
48B Bd du Maréchal Foch
49100 Angers
d.thierry@maine-et-loire.fr

Département des Hauts-de-Seine
FALSE Tristan
61 rue Salvador Allende
92751 NANTERRE CEDEX
tfalse@hauts-de-seine.fr

Département des Pyrénées orientales
RASOLONDRAIBE Muriel
24 quai Sadi Carnot
66906 PERPIGNAN CEDEX
muriel.rasolondraibe@cd66.fr

Département du Val de Marne
VENET Fanny
Hotel du Département
94054 CRETEIL
fanny.venet@valdemarne.fr

Eurométropole de Strasbourg
JULLIEN Vincent
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX
vincent.jullien@strasbourg.eu

GRAIE
BRELOT Elodie
Campus LyonTech la Doua 66 bd Niels Bohr - CS 52132
69603 VILLEURBANNE CEDEX
elodie.brelot@graie.org

GRAIE
FONTANEL Fanny
Campus LyonTech la Doua 66 bd Niels Bohr - CS 52132
69603 VILLEURBANNE CEDEX
fanny.fontanel@graie.org

Grand Annecy
GUILLEMOT Morgane
46 avenue des Iles BP 90270
74007 ANNECY CEDEX
mguillemot@grandannecy.fr

Lannion Trégor Communauté
DEBRIL Johann
1 rue Monges CS 10761
22307 LANNION CEDEX
johann.debril@lannion-tregor.com

Mairie de Paris
FASS Laure
27 rue du Commandeur
75014 PARIS
laure.fass@paris.fr

Mauges Communauté
FUSS Madeline
Rue Robert Schuman La Loge Beaupréau
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
m-fuss@maugescommunaute.fr

Métropole Européenne de Lille
GOUVART Jeremy
1 rue du Ballon CS 50749
59034 LILLE CEDEX
jgouvart@lillemetropole.fr

Office français de la biodiversité - OFB
GARNAUD CORBEL Stéphane
"Le Nadar" Hall C 5 square Felix Nadal
94300 VINCENNES
stephane.garnaud-corbel@ofb.gouv.fr

OIEau - Off Internat de l'Eau
DAIGNAN Clément
22 rue Edouard Chamberland
87000 LIMOGES
c.daignan@oieau.fr

Pôle Aqua-Valley
MIGAYRON Chloé
672 rue du Mas de Verchant
34000 MONTPELLIER
c.migayron@aqua-valley.com

Rennes Métropole
LECHAUX Julie
4 avenue Henri Fréville CS 93111
35031 RENNES CEDEX 7
j.lechaux@rennesmetropole.fr

Roannaise de l'eau
LAREURE Céline
63 rue Jean Jaurès CS 30215
42313 ROANNE CEDEX
clareure@roannaise-de-leau.fr

SDEA Alsace-Moselle
DEGRELLE François
Espace Européen de l'Entreprise - 1 rue de Rome SCHILTIGHEIM - CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX
francois.degrelle@sdea.fr

SIAAP
AFRIT Bilel
2 rue Jules César
75012 PARIS CEDEX 12
bilel.afrit@siaap.fr

Syndicat Mixte du Bassin versant de la Bièvre
KOUAMEDJO Marie Gabrielle
73 avenue Larroumès
94240 L'HAY LES ROSES
mgkouamedjo.smbvb@orange.fr

Syndicat de l'Orge
HECHT Suzelle
163 route de Fleury
0 VIRY CHATILLON
suzelle.hecht@syndicatdelorge.fr

Syndicat de l'Yvette - SIAHVY
VERCHER MORELLA Marine
12 avenue Salvador Allende
91165 SAULX-LES-CHARTREUX CEDEX
m.vercher@siahvy.fr

Syndicat Marne Vive
DEBARRE Christophe
Mairie de Saint-Maur-des-Fossés Place Charles de Gaulle
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
christophe.debarre@marne-vive.com

SYSEG
DEVILLE Valentin
262 rue Barthélémy Thimonnier ZAC de Sacuny
69530 BRIGNAIS
vdeville@smagga-syseg.com

Toulouse Métropole
COUILLET Benoît
6 rue René Leduc BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
benoit.couillet@toulouse-metropole.fr

Ville de Lille
ARNOULD Wendy
Hôtel de Ville de Lille, Place Augustin Laurent
59033 Lille Cedex CS 30667
warnould@mairie-lille.fr